SEDITIONS ET REPRESSIONS en Haute-Guyenne, sous Louis XIII

par M. Jean DONAT

I

Controverses idéologiques, s'exprimant en affirmations de doctrines violemment opposées, pour dégénérer en luttes meurtrières et parfois fratricides, tel est le spectacle que l'histoire nous a maintes fois présenté ; qu'elle aura parfois même à enregistrer en ce XXe siècle, si légitimement fier, par ailleurs, de ses magnifiques progrès scientifiques.

Si cependant, en ces dernières années, des chocs trop cruels ont été épargnés à la France, on ne saurait pourtant oublier qu'elle a connu, elle aussi, au cours de son histoire, des crises redoutables, qui, dans leur principe, ne manquent pas d'analogie avec celles que traversent aujourd'hui d'autres pays. Aussi n'est-il peut-être pas sans intérêt, à cette heure, non pas de les évoquer toutes (ce serait une trop vaste entreprise), mais de nous pencher quelques instants sur l'une de celles qui nous touchent plus directement, nous, méridionaux : telle la campagne engagée par Louis XIII, en 1621-1622, pour ramener dans l'obéissance, avec diverses autres parties de son royaume, la Haute-Guyenne.

Auparavant, un rappel des causes et des faits qui provoquèrent cette dure expédition s'impose. La mort de Henri IV, la minorité de Louis XIII furent l'occasion de

troubles graves, dont la révolte protestante fut comme le couronnement. Dès 1611, les protestants, sous la direction de Rohan, avaient reconstitué leur organisation du temps des guerres de religion. Le conflit resta d'abord à l'état latent, catholiques et réformés s'accusant mutuellement d'enfreindre les clauses de cette charte de pacification qu'était l'édit de Nantes. L'assemblée de la Rochelle, d'octobre 1620, proclama l'union des églises protestantes. Les protestants avaient déjà, à ce moment, commencé à fortifier leurs places et à lever des troupes. Ce fut en vain qu'en avril 1621, Louis XIII voulut interdire cette assemblée. Si l'on veut se représenter le caractère du mouvement, il faut lire la « Déclaration des églises réformées » rédigée à Fontainebleau au mois de mai 1621 (1). Leur premier grief, après avoir protesté de leur fidélité au roi, était le serment prêté par Louis XIII, à son sacre, de tâcher de chasser de sa « juridiction et terres de sa subjection tous hérétiques dénoncez par l'Eglise », oubliant, est-il dit, que son père avait été assassiné comme fauteur d'hérésie. Il y est rappelé ensuite qu'aux Etats tenus à Paris, noblesse et clergé avaient demandé, dans leurs cahiers, l'exécution de ce serment; que jésuites et prédicateurs excitent le peuple contre les huguenots ; et que les premiers, exercent une véritable domination sur l'esprit du roi, comme en apporte la preuve l'édit du 25 juin 1617 accordant, en Béarn, le retour au domaine ecclésiastique des biens d'Eglise jadis remis aux réformés en vue de l'entretien des « pasteurs, collège, garnisons, officiers et autres charges du dit pays ». Et cela, en contradiction, affirment-ils, avec les engagements d'Henri IV, les catholiques ne devant obtenir que les revenus strictement nécessaires à l'exercice de leur culte (2).

---

(1) Voir *Mercure françois*, t. VII, p. 394.

(2) Il convient de remarquer que ces biens confisqués à l'Eglise par Jeanne d'Albret, au profit des réformés, devaient être restitués par Henri IV, qui n'avait pas encore tenu sa promesse au moment de sa mort. Louis XIII l'avait accomplie.

D'autre part, le roi n'a-t-il pas un jésuite comme directeur de conscience, et ne professe-t-il pas qu' « il vaut mieux perdre son Estat que son âme » ? Suit ensuite l'énumération des persécutions dont les réformés sont victimes, telles que révocation des charges publiques qu'ils occupent, s'ils ne consentent pas à changer de religion ; dévastation de leurs temples et de leurs cimetières ; pression exercée sur les mourants ; violences à l'occasion des sépultures ; expulsion des hôpitaux de leurs pauvres et de leurs malades, etc., etc.

A ceux qui pourraient s'imaginer que polémiques et luttes idéologiques sont pratiques d'invention récente, il pourrait être recommandé de lire dans le *Mercure françois* (3), la réfutation, point par point, et article par article, des reproches et arguments énoncés dans la Déclaration précédente par « un catholique de ceux qui n'ont jamais recognu ni peu approuver en France autre party que celuy du Roy ».

II

Dès l'année 1620, des incidents graves se produisent un peu partout. Le Béarn s'agite, sous l'inspiration du duc de La Force (4). Louis XIII s'y rend lui-même. A la suite de cette visite, le pays semble être rentré dans l'obéissance. Il revient à Paris. Mais aussitôt, derrière lui, tout le Midi protestant se soulève. Déjà le Vivarais était, à la fin de 1620, entré en insurrection à cause du mariage de la dame de Privas, protestante, avec le vicomte de l'Estrange, gentilhomme catholique, insurrection difficilement réprimée par Montmorency. En avril 1621, Montpellier avait chassé les catholiques, bien qu'à ce même moment Louis XIII fît une déclaration promettant protection et sauvegarde aux pro-

(3) *Mercure françois*, t. VII, p. 311.

(4) Nompar de Caumont, duc de La Force. Il se trouvait à Paris au moment de la Saint-Barthélemy. Laissé parmi les morts, il fut retiré et conduit chez le duc de Biron, son parent.

testants fidèles. A Tours, des manifestations scandaleuses, à l'occasion des obsèques de l'hôtelier huguenot Martin le Noir, avaient provoqué une véritable émeute, sévèrement réprimée ; une armée royale fut dirigée sur cette ville. Là, Louis XIII fut informé que l'assemblée de La Rochelle avait décidé de mettre sur pied une armée de 6.000 hommes.

Pendant qu'il se rendait avec la reine à Saumur, où il séjourna du 12 au 16 mai, cette assemblée élaborait (10 mai) le fameux règlement en 47 articles, par lequel elle répartissait les provinces de France en huit cercles, avec un chef général à la tête de chacun d'eux.

Retenons-en, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que M. de La Force était placé à la tête de celui de la Basse-Guyenne ; le marquis de La Force, son fils, de celui de Béarn ; Châtillon, de celui des Bas-Languedoc, Cévennes, Gévaudan et Vivarais ; le duc de Rohan, de celui du Haut-Languedoc et de la Haute-Guyenne. Le commandement général des armées appartenait au duc de Bouillon.

Chaque chef général était assisté d'un conseil composé des principaux seigneurs de son armée et de trois députés de l'assemblée générale, changés tous les trois mois. Ce règlement, très précis dans ses prescriptions, tant au point de vue de l'organisation générale qu'à celui des obligations et des devoirs de chacun, donnait à ce mouvement, d'esprit républicain, un caractère plus politique que religieux. Et ceci explique le trouble et la confusion qui se manifesta chez les chefs. On eut, en effet, ce spectacle étrange de protestants notoires, Condé, Bassompierre, Boisse-Pardailhan, Vignolles, Pontis, Lesdiguières et d'autres, apporter à Louis XIII un dévouement complet, tandis que l'ancien et grand ministre d'Henri IV, Sully, devenait un des chefs de la résistance.

Louis XIII suivit son armée. Son itinéraire, après Saumur, est marqué d'abord par le siège de Saint-Jean d'Angély (16 mai-25 juin 1621), où le frère de Rohan, Soubise, sommé de rendre la place, répondit par cette parole qui

caractérise bien l'esprit de la sédition : « Je suis très humble serviteur du Roi ; mais l'exécution de ses commandements n'est en mon pouvoir ». L'armée part de Cognac, le 5 juillet ; elle est à Coutras, le 8 ; à Saint-Emilion, le 10, où le roi reçoit, de Mayenne (5), avis de la reddition de Bergerac ; à Castillon, le 11 ; à Sainte-Foy, le 12 ; à Bergerac, le 13. Après y avoir séjourné quatre jours, il arrive à Tonneins le 16. Clairac fut occupé le 5 août, et Louis XIII se trouvait à Agen le 10. Il quitta cette ville le 12 août pour aller assister au siège de Montauban, la Genève française, la seconde place du parti, après La Rochelle. Durant cette marche, il reçut la nouvelle de la soumission de nombreuses places protestantes : Layrac, Lectoure, Tournon, Mauvezin, le Mas de Verdun (aujourd'hui Mas-Grenier), Mancieux, etc. (6).

Pour se rendre à Montauban, Louis XIII passa par Moissac, il arriva, le 17 août, à Piquecos ; il y reçut Mayenne, à qui il donna l'ordre d'investir la place. De ce siège, qui marque une date importante dans l'histoire du protestantisme français, et dont les diverses phases ont été maintes fois décrites, nous ne retiendrons que les faits de nature à expliquer ou à éclairer les événements que nous nous proposons de présenter.

L'investissement de la ville commença le lendemain, 18 août. L'intervention de Sully, s'employant comme médiateur (et ce, avec l'assentiment du roi) ne parvint pas à

---

(5) Mayenne fut un des principaux chefs de cette expédition : Henri de Lorraine, duc de Mayenne,grand chambellan de France, gouverneur de Guyenne et fils de l'ancien chef de la Ligue.

(6) Il ne reste plus à ce moment sur la rive gauche de la Garonne de places capables de résister au roi. Les places de l'Isle-Jourdain, Mauvezin, Mas-de-Verdun, qui inquiétaient fréquemment Toulouse par leurs incursions, virent leurs fortifications démolies et rasées. Il n'est pas non plus sans intérêt de signaler que l'étranger se mêla à nos querelles : un vaisseau, armé par les protestants hollandais, était entré, le 3 août, dans le port de Sète, avec un chargement de canons et de munitions.

fléchir la résolution des rebelles, dont le ministre Chamier, chef du conseil de ville, se fit l'interprète, en déclarant que les Montalbanais voulaient respecter leur serment de fidélité à l'Union des Eglises, et que, seul, Rohan avait qualité pour traiter.

Par suite de la soumission, que nous venons de signaler, des places de la Gascogne, Mayenne n'avait guère pour l'instant qu'à se préoccuper d'isoler Montauban du Haut-Quercy et de la Haute-Guyenne, afin de le priver des secours qu'il pouvait en obtenir. Un régiment, fourni par Toulouse, et commandé par Thémines (7) fut, malgré sa bonne artillerie, facilement repoussé par les Montalbanais.

Se dirigeant vers le Quercy, Mayenne marcha sur Nègrepelisse, domaine du duc de Bouillon (8), dont l'occupation couperait Montauban de toute communication avec Saint-Antonin. Il y entra sans coup férir. La prise de Caussade, capitale de la baronnie de Sully (8 août) renforça encore sa position. Maître ainsi de ces deux places, il ne lui restait plus qu'à mettre la main sur Bruniquel, dans la vallée de l'Aveyron.

Mais affaibli physiquement par un accès de fièvre, hésitant peut-être aussi parce qu'il tenait à assurer ses derrières, Mayenne ne prit pas de décision immédiate, et se porta, de Caussade, sur la petite place d'Albias (11 août), dont, cinq jours auparavant, devant Nègrepelisse, les consuls étaient venus l'assurer qu' « il y serait le bienvenu, et que fort volontiers ils luy en livreraient les clefs en luy venant au devant ».

M. le docteur de Santi, dans une fort intéressante étude (9), a expliqué ce que fut cette affaire, l'une de

---

(7) Pons de Laurières, marquis de Thémines, réduisit, sous Henri III et Henri IV, le Quercy à l'obéissance ; il en devint ensuite gouverneur, commanda l'armée au siège de Moutauban ; il fut plus tard gouverneur de Bretagne.

(8) Le duc de Bouillon était prince de Sedan, comte de Négrepelisse, vicomte de Castillon.

(9) L. de Santi, *L'affaire d'Albias* (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, XIe série, t. VIII, 1920.

celles où s'exerça le plus rudement, dans la répression, la sévérité de Louis XIII. Nous la résumerons, en lui empruntant une partie des détails qui vont suivre, et en les complétant par ceux que nous fournissent d'autres documents.

Rohan, qui se trouvait à Montauban au moment de l'occupation de Caussade, fut exaspéré par la nouvelle de la reddition de cette place. Il décida de résister dans Albias, bourg en lui-même peu important, mais bonne tête de pont sur la rive gauche de l'Aveyron. Il y envoya 300 hommes d'élite, sous le commandement du capitaine Lapeyre, « homme inaccessible à la peur ». Celui-ci persuada aux habitants que Rohan allait amener une armée de secours. Aussitôt une résistance acharnée fut organisée, à laquelle participèrent activement les 410 habitants de la communauté, dépendant du comte de Tulmont, seigneur de Nègrepelisse. Une partie des soldats fut logée dans le château ; l'autre, dans des maisons particulières.

A leur entrée, les soldats de Mayenne trouvèrent les portes ouvertes, et entrèrent pleins de confiance. Mais aussitôt entrés, les portes furent fermées ; et, violemment attaqués, il en fut fait un grand massacre. Dès qu'il l'apprit, Mayenne fit investir la place ; et, après avoir mis des canons en batterie, il la fit sommer de se rendre. Lapeyre accueillit le trompette chargé d'apporter la sommation par des moqueries et des blasphèmes, comptant toujours sur le secours promis.

L'avance des assaillants fut lente et prudente, car la défense était courageuse et résolue. Une brèche dans la muraille fut d'abord pratiquée, puis l'assaut fut donné dans une ruée farouche : de Brouilly reçut de Mayenne l'ordre d'attaquer avec les enfants perdus (10). Il fallut enlever les maisons rue par rue, barricade après barricade. Le bourg conquis, Mayenne donna l'ordre de tout brûler.

---

(10) Les enfants perdus marchaient à la tête de corps de troupes qui devaient les soutenir dans l'attaque ; leur nom vient de leur service, particulièrement périlleux.

« Le soir du 11, il ne demeurait plus d'Albias qu'un monceau de ruines autour du château seul debout, et dans lequel s'étaient entassés les derniers habitants, avec Lapeyre et ses soldats ». Le lendemain, les assiégés voulurent parlementer, et en leur nom Lapeyre demanda la vie sauve et la liberté. Mayenne refusa, lui enjoignant de rentrer dans le château. Dans la matinée du 13, la dame de Tulmont envoya un message à Mayenne pour se mettre sous sa protection. Chevaleresquement, il la fit prendre et accompagner pour lui éviter les violences de la soldatesque, et une trêve fut consentie pour permettre sa sortie. Quelques jeunes seigneurs en profitèrent pour s'approcher du fossé, engageant même la conversation avec les assiégés. Aussitôt, sans avertissement, une compagnie d'arquebusiers, postés à cet effet, tira sur eux, « tandis qu'un sonore éclat de rire s'élevait comme une moquerie » : c'était un nouveau guet-apens. Cependant les assiégés durent se rendre à discrétion. En entrant dans le château, les soldats ne trouvèrent qu'une troupe d'hommes et de femmes, agenouillés et en prière. Le vainqueur accorda la vie aux femmes ; mais Lapeyre fut pendu, ainsi que les consuls et vingt des principaux personnages. Les autres furent, ou mis à rançon, ou expédiés aux galères, ou employés plus tard au siège de Montauban.

Après cet exemple d'Albias, Réalville et Bruniquel, ses voisines, qui avaient d'abord fait mine de résister, se soumirent. Nègrepelisse elle-même où les protestants avaient placé un détachement du régiment d'Orval, ne résista pas à la sommation de Mayenne, qui garantissait à tous la vie et les bagues sauves. Quatre cents personnes, ainsi que la garnison, se retirèrent à Montauban. Mayenne plaça dans Nègrepelisse quatre cents hommes du régiment de Vaillac (11), et il y créa des magasins considérables.

Seul, Saint-Antonin persistait dans la rébellion, « Sainct-

---

(11) Louis Ricard de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac.

Antonin, écrit le *Mercure françois*, qui est une petite ville forte, sur la frontière du Quercy, à l'embouschure de la Bonnette dans l'Averon ». Il ajoute que les habitants « envoyèrent aussi un de leurs consuls présenter les clefs de leur ville audit sieur duc, avec protestation de se maintenir dans l'obéyssance deue à Sa Majesté » (12). Mais ils ne tardèrent pas à désavouer cette démarche de leur consul ; ils en informèrent Mayenne, qui se trouvait à ce moment à Cahuzac. C'est que la faction de Rohan était devenue la plus puissante dans la ville. Mayenne songea alors à s'emparer de vive force de cette place ; mais, au moment où il s'y préparait, arriva un ordre du roi, lui prescrivant de se rendre à Montauban, dont il voulait commencer le siège.

Le 1er septembre 1621, les murailles de Montauban furent battues par quarante-cinq pièces de canon. A partir de ce jour, le siège se poursuivit avec son cortège d'assauts, de massacres, et, plus tard, de maladies, comme la fièvre pourprée (typhus) qui décima l'armée. Mayenne atteint d'une arquebusade à l'œil gauche au moment où il présentait, dans un bastion, au duc de Guise et à Schomberg ses dispositifs d'attaque, fut frappé mortellement (16 septembre 1621) (13).

Dès le début du siège, il avait été ordonné au duc d'Angoulême, colonel de la cavalerie légère, de se porter entre Castres et Saint-Antonin avec cinq cents chevaux et des troupes à pied pour empêcher des renforts recrutés par Rohan dans les Cévennes, de secourir Montauban. Mais où convenait-il de les attendre ? Il était peu probable que Rohan prît la vallée du Tarn, parce que les villes qui bordaient cette rivière, depuis Albi jusqu'à Rabastens, étaient dans l'obéissance royale. En outre, étant donné que l'état

---

(12) *Mercure françois*, t. VII, p. 662.

(13) « C'est Montpouillan qui a fait le coup ! », aurait dit Louis XIII en apprenant la fatale nouvelle : Jean de Caumont, seigneur de Montpouillan, sixième fils du duc de La Force, avait la réputation d'un tireur extrêmement habile.

médiocre de sa cavalerie ne lui permettait pas de résister à celle du duc d'Angoulême, celui-ci en conclut que son adversaire prendrait les chemins impraticables à la cavalerie et marcherait sur Monestiès, Cordes, Lombers, la Grésigne, pour, de là, gagner Saint-Antonin, ville toujours fidèle à la cause protestante. C'est donc sur cette voie qu'il se disposa à l'attendre. Mais Rohan, prévenu, évita la rencontre. Tout se borna à un combat assez indécis — si l'on en juge par les clauses de la capitulation — livré près de Réalmont, dans lequel Malause, lieutenant de Rohan, eut pourtant le dessous. Si les troupes de Malause restaient libres, elles ne devaient pas être utilisées contre Montauban.

Respectant cette condition, Rohan se contenta de détacher Beaufort (14) qui, après avoir gagné Lombers en Albigeois, se glissa, par des chemins où ne pouvait l'atteindre la cavalerie du duc d'Angoulême, jusqu'à Saint-Antonin. C'est le 15 septembre, d'après Bassompierre (15), que le roi fut informé de l'entrée de Beaufort dans cette place. Il disposait d'une troupe de 1.200 hommes, avec laquelle il se mit en mesure de secourir Montauban. Il en approcha, d'après le *Mercure françois*, « à la faveur d'une forest qui n'en est qu'à deux lieues » (16). C'était la Grésigne : « Un mestre de camp, nommé Beaufort, et un autre nommé Saint-Amans, écrit Bassompierre, passa à travers les trouppes de M. d'Angoulesme sans tour ny atteinte, et entra dans Saint-Antonin, à dessein de se venirjetter

---

(14) Claude de Gabriac, seigneur de Beaufort, qui avait longtemps porté le nom de la Rouveyrette, fut le plus fidèle et le plus énergique des lieutenants de Rohan, qui l'appela plus tard (1627) au gouvernement de Foix. Pris par Condé l'année suivante, il sera livré au Parlement de Toulouse, condamné à mort, et exécuté le 20 mars 1628.

(15) *Mémoires de Bassompierre* (édit. du marquis de Chantérac, Vve Renouard, 1873).

(16) *Mercure françois*, t. VII, p. 867. — On eût pu croire qu'il s'agissait de la forêt du Breton située entre Saint-Antonin et Montauban ; mais Bassompierre précise aussi qu'il s'agit de la Grésigne.

en suitte dans la forest de Grésigne, et venir, la teste couverte, jusques proche de Montauban hasarder d'y entrer ». Trois jours durant, il s'efforça vainement d'y pénétrer ; il fut contraint de revenir à Saint-Antonin. Cependant le parti protestant presse Beaufort : il faut tout risquer pour dégager Montauban, sinon c'est la ruine du parti. Alors, sachant d'expérience que l'adversaire surveillait d'habitude les chemins couverts, favorables aux mouvements de l'infanterie, Beaufort s'engagea dans la plaine par Septfonds et Caussade, qu'il jugeait moins surveillés. Il semble que son calcul était juste. Le jeudi 23 septembre, Vendôme, Chevreuse et Schomberg « prindrent résolution, dit Bassompierre, d'aller les attaquer (les ennemis) dans la forêt de Grésigne » ; mais n'ayant pu s'entendre, ils ramenèrent le gros de leur cavalerie et de leur infanterie. Beaufort ne rencontra que quelque troupe de cavalerie qui ne put empêcher une partie de ses troupes (630 hommes) d'entrer dans Montauban (17). Il est vrai que l'arrière-garde, qui avait battu en retraite sur la Grésigne avec Beaufort et le gouverneur de Saint-Antonin, Pénavaire, fut faite prisonnière. Le comte d'Ayen (18), avec sa compagnie de chevau-légers les atteignit avant qu'ils eussent gagné la forêts, et ils durent se rendre à discrétion. Ils auraient été, tant les prisonniers faits par le comte d'Ayen que ceux faits par les Suisses, au nombre de 400. Les premiers furent internés à Bruniquel, d'où ils ne tardèrent pas à s'évader pour gagner Montauban. Un contingent de 124 fut mis à la chaîne, et leur ministre — un ancien capucin — fut pendu. Beaufort fut envoyé à la Bastille (19).

---

(17) Le Vassor relate aussi que 700 seulement des hommes amenés par Beaufort, « mestre de camp de Rohan » entrèrent dans Montauban : « presque tous, dit-il, des gens de pied, qui passèrent deux rivières à gué, traversèrent au milieu de deux corps de l'armée royale. » (Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*).

(18) François de Noailles, comte d'Ayen, successivement gouverneur de Rouergue, d'Auvergne et de Roussillon.

(19) Tallemant des Réaux qui, épousant les rancunes de la marquise Rambouillet, ne fut ni tendre, ni toujours juste en-

Néanmoins le secours apporté à Montauban par la partie de la troupe de Beaufort qui put y pénétrer, contribua pour une bonne part au succès des Montalbanais, comme en témoigne la lettre du connétable de Luynes à M. de Montbazon (20) après la levée du siège de Montauban : son échec, il l'attribue, non seulement au débordement du Tarn et aux épidémies, mais aussi à « la faute que firent les trouppes de Monsieur d'Angoulesme de laisser passer le secours, sans lequel, quatre jours après, ils (les ennemis) estoient pris » (21).

Le roi continua le siège pendant tout le mois d'octobre et les premiers jours de novembre. Il le leva le 10 novembre. De Montauban il se dirigea vers Toulouse, où il se trouvait le 15, et où lui fut ménagée, le dimanche 21 décembre, une grandiose réception dont le *Mercure françois* nous donne les détails.

Parti le 23 de Toulouse, Louis XIII reprit le chemin de Paris par Bordeaux. Il fit son entrée dans la capitale le 12 janvier, et assista au *Te Deum* chanté à Notre-Dame, en reconnaissance de ce qu'il avait réduit les deux tiers des places protestantes, succès pourtant assez relatif et plus apparent que réel.

III

Les circonstances nettement défavorables qui l'avaient contraint à lever le siège ne l'empêchèrent point cependant

---

vers Louis XIII, écrivit au sujet de ce fait d'armes : « Il (Louis XIII) étoit un peu cruel, comme sont la plupart des sournois et des gens qui n'ont guère de cœur... Au siège de Montauban, il vit sans pitié plusieurs huguenots, de ceux que Beaufort avoit voulu jeter dans la ville, la plupart avec de grandes blessures, dans les fossés du château où il étoit logé. Ces fossés étoient secs ; on les mit comme en lieu sûr, et il ne daigna jamais leur faire donner de l'eau. Les mouches mangeaient ces pauvres gens. Il s'est diverti long-temps à contrefaire les grimaces des mourants. » (Tallemant, *Les Historiettes*, édit. Monmerqué, 1840, t. 3, p. 57).

(20) Montbazon était le beau-père de Luynes.

(21) *Mercure françois*, t. VII, p. 886.

de gêner la liberté de Montauban. Le maréchal de Saint-Géran (22) garda les environs avec 6.000 hommes et 500 chevaux ; des garnisons furent mises dans Bioule, Caussade, Montricoux, Bruniquel, Nègrepelisse. Elles harcelaient Montauban, entravaient son ravitaillement, et surtout interceptaient ses communications avec Saint-Antonin, dont le gouverneur, Balaguier, avait vainement essayé d'entrer dans Caussade. A cette situation insupportable, Vignaux, gouverneur de Montauban, résolut de mettre fin. Il résolut de se dégager de la pression de Nègrepelisse, la localité la plus rapprochée. Par des affidés qu'il leur envoya, il décida les habitants protestants à faire main-basse sur la garnison royale, logée, une partie dans le château, l'autre dans les maisons particulières (23). C'était le vendredi 24 décembre, le jour même où le duc de La Force quittait Montauban, qu'il avait vaillamment défendu pour se rendre à Saint-Antonin et y installer son fils Eymet en qualité de gouverneur : « Vers onze heures du soir, au moment où la garnison prenait quelque repos, en attendant la célébration de la messe de minuit, ceux des habitants qui avaient quitté la ville lors de la capitulation (au mois d'août précédent) y sont introduits ». Ils massacrèrent une cinquantaine d'hommes qui gardaient les postes principaux ; puis ils pénétrèrent dans les maisons et tuèrent les soldats qui s'y trouvaient, au cri de : « Vay entendre la messo à l'infer ». (Va entendre la messe à l'enfer). « Les femmes, exaltées par la vue du sang, exercent sur ces infortunés des violences inouïes, et jettent dans l'Aveyron les corps encore palpitants ». Vignaux accourut à son tour de Montauban avec 500 hommes, attaqua le château où quelques-uns s'étaient réfugiés, et les força à se rendre à discrétion.

---

(22) Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, fait maréchal de France en 1619.

(23) *Cf.* Devals aîné, *Négrepelisse* (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 5e série, t. VI, 1862).

En apprenant la nouvelle de l'assaut de Nègrepelisse et du massacre de sa garnison, Louis XIII déclara « qu'il châtierait de la même manière les habitants, en ne pardonnant à qui que ce soit ».

Mais le mouvement ne se limitait pas à Montauban et à ses alentours. Le Dauphiné, avec Montbrun, comme l'Agénois, avec le marquis de Mirambeau et Théobon, fils et gendre de Boisse-Pardailhan, s'étaient aussi mis en révolte (24).

D'un autre côté, cette fin d'année 1621 avait été marquée aussi par des dissidences au sein du parti protestant. Ainsi Châtillon, devenu suspect, et accusé entre autres choses de n'avoir « eu d'autre but que de se procurer son advantage particulier aux dépens du public, détriment de l'Estat et préjudices des églises... lesquelles il a toujours repues de vaines promesses, cependant qu'il a espargné nos ennemis... ne faisant cas que des personnes suspectes et corrompues qui sont aux gages de la cour » (25), etc., se vit dépossédé de son gouvernement par l'assemblée de Nîmes du 20 novembre 1621 (26).

Malgré leur promesse d'obéissance, consentie lors du passage du roi, nombre de villes de Guyenne, reniant leur serment, étaient de nouveau entrées en révolte : La Force s'était retiré dans Sainte-Foy pour y tenir la campagne. Et dans le Haut-Quercy, son gendre d'Orval, fils de Sully, avait agi de même dans ses terres de Figeac et de Capdenac.

De tous côtés le mouvement s'étendit. En cette fin de

---

(24) Au cours de cette révolte, Boisse-Pardaillan fut assassiné ; son fils et son gendre furent accusés, non sans apparence de raison, d'être les instigateurs du crime.

(25) *Mercure françois,* t. VII, p. 688.

(26) A ces raisons, il faut ajouter sans doute sa mésintelligence avec Rohan « dont il ne pouvait supporter les airs de hauteur et d'autorité » (*Histoire de Languedoc,* t. XI, Privat, p. 955). S'il quitta le parti protestant, il y eut aussi une raison d'ambition personnelle : en février 1622, il fut nommé maréchal de France.

1621, les Rochelais s'étaient rendus maîtres de la mer. Ils occupaient Royan. Soubise qui, après Saint-Jean-d'Angely, avait obtenu son pardon, avait maintenant repris sa charge de général du cercle de Poitou et de Bretagne. Et pendant que la flotte royale était enfermée dans le port de Brouage, l'assemblée de La Rochelle pouvait commander de l'embouchure de la Loire à celle de la Garonne, où elle formait le dessein de prélever des impôts sur les marchandises, puis de soulever le Béarn, la Gascogne et toute la Guyenne.

Maintenant Rohan, depuis la destitution de Châtillon, voyait étendre son pouvoir sur tous les pays de Rouergue, Albigeois, Foix, Bas-Languedoc, Vivarais, Gévaudan et Cévennes. L'échec du roi devant Montauban avait singulièrement aggravé la situation.

Du côté de la Haute-Guyenne la pensée maîtresse de Vignaux était d'obtenir sa liaison avec Saint-Antonin, la seule place qui, avec Montauban, ne possédait pas de garnison royale. Aussi faisait-il de nombreuses sorties dans cette direction, saisissant le bétail, prenant ou ravageant les récoltes. N'est-on pas allé jusqu'à affirmer que certains chefs des troupes de Louis XIII favorisaient ces entreprises ? Mais les communications entre les deux villes se trouvaient toujours gênées par les garnisons de Caussade et de Bruniquel. Il s'agissait donc de réduire ces places.

A cet effet, le capitaine la Gasquerie, de Castres, fut chargé par Rohan de remettre aux consuls de Caussade un message dans lequel il leur était reproché d'avoir abandonné la cause de la Religion dès avant le siège de Montauban, malgré leur serment de fidélité à l'Union des églises. Cependant les circonstances actuelles leur permettaient de réparer cette erreur et cette faute : une partie de la garnison royale — la meilleure — se trouvant retirée, il leur devenait facile de se débarrasser de l'autre ; dans ce but, il allait donner ordre à Balaguier, gouverneur de Saint-Antonin, de les soutenir. Mais les consuls de Caussade, refusant d'écouter cette proposition, la Gasquerie vint faire

son rapport à Balaguier qui, après avoir pris l'avis de Montbeton, Reyniès et d'autres, décida de marcher sur Caussade avec 1.500 hommes.

Avisé de cette décision, Vaillac, qui se trouvait à Caylus, prévint le maréchal de Thémines. Celui-ci alerta les gouverneurs de Montpezat, Montricoux, Bruniquel, Nègrepelisse, récupérant ainsi une force de 1.800 hommes qu'il posta en partie dans un bois et sur la rivière de la Lère, tandis qu'une autre partie était introduite dans la ville même. Le 9 janvier 1622, Balaguier lança l'attaque : 300 hommes pénétrèrent dans le Temple ; 200 autres escaladèrent les murailles. Les soldats de Thémines entendant le cri de guerre : « Vive Rohan ! Ville gagnée ! Tue ! tue ! » s'élancèrent alors, et 200 assaillants furent massacrés. Au bruit de la mousquetade toute la troupe accourut. Un rude combat s'engagea dans lequel les soldats de Balaguier furent mis en déroute, subissant de lourdes pertes. En outre des tués, Balaguier, Saint-Amans, Rouire, les capitaines Jourde, Thomas, Dumas, etc. furent faits prisonniers. Dans le corps de Thémines, Vaillac et le baron de Saint-Cirq furent parmi les blessés.

Néanmoins cet échec ne découragea pas Vignaux. Il attaqua Bruniquel, dont le château occupe sur un rocher à pic une position fort solide. Les habitants lui en ouvrirent les portes. Mais une contre-attaque, déclenchée par Thémines et le duc d'Angoulême, l'obligea de l'abandonner, dans des conditions cependant honorables, puisqu'il put se retirer avec armes et bagages.

IV

L'année 1621 avait donné force mécomptes à Louis XIII. Son échec devant Montauban constituait une cuisante humiliation. Et les quelques succès obtenus par ailleurs étaient restés sans résultats appréciables. Nègrepelisse avait pu impunément massacrer la garnison royale ; et Saint-Antonin, la seconde place protestante de la région,

après Montauban, restait fidèlement soumise à Rohan. La situation dans laquelle on se trouvait aux premiers mois de 1622 peut se caractériser ainsi : des incursions rapides, des poursuites, des attaques brusquées accompagnées de combats continuels autour de Montauban, en Haute-Guyenne, dans le Toulousain ; la garnison montalbanaise lançant à tout instant des attaques dans les campagnes environnantes pour assurer son ravitaillement. C'est au cours d'un de ces combats que périt Vignaux ; il était âgé de 38 ans et avait défendu avec succès contre Mayenne le plus important faubourg de Montauban, Villebourbon (27).

La confusion était extrême, l'autorité royale méconnue, la révolte partout, tandis que tendait vraiment à se constituer un Etat dans l'Etat. La lutte religieuse avait pris un caractère nettement politique. En vérité, nul gouvernement n'aurait pu tolérer une telle anarchie. Pour y mettre fin, Louis XIII prépara une campagne de répression dont les diverses phases peuvent être déduites des documents qui nous sont parvenus. Et il ne convient point à ce sujet de négliger ceux des mémorialistes. A côté du récit fort précieux du *Mercure françois*, mais qu'il importe de compléter, et même de contrôler, nous possédons un nombre important de mémoires, dont il convient de placer en première ligne ceux de Bassompierre, de Rohan (28),

---

(27) Pour montrer la haine qui animait les partis, relevons ce trait rapporté par le *Mercure françois* (t. VIII, p. 439) : au cours du combat où fut tué Vignaux, ses soldats s'emparèrent du valet du capitaine Girard, son adversaire ; c'était un enfant de quinze ans. « Ils luy auroient fendu le ventre comme à un mouton, et luy ayant arraché le cœur et les entrailles, avoient le tout mis à réduire en cendres dans un feu. »

(28) Les mémoires de Bassompierre et de Rohan ont été publiés dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*. En ce qui concerne Bassompierre, il convient de signaler l'édition de ses Mémoires très soigneusement publiée par le Marquis de Chantérac.

Bibliothèque Toulouse

Chabans (29), Michel le Vassor (30), Jean Valdor (31), Chastenet de Puységur (32), Pontis (33), et enfin ceux, inédits, de Pierre de Bordeaux, seigneur de la Sablonnière, dont le manuscrit en deux volumes, de plus de 600 pages chacun, se trouve à la Bibliothèque nationale (34). Signalé pour la première fois par M. Louis Batiffol, nous avons tenu à en prendre connaissance dans le texte original. Le titre exact en est : *Mémoires de Pierre de Bordeaux, escuyer, seigneur de la Sablonnière, capitaine exempt des gardes du corps, des choses vuës et remarquées*, 1622.

Ces mémoires constituent un récit simple, suffisamment impartial, présenté avec assez d'objectivité, qui place d'ordinaire les faits dans leur cadre réel. Il est composé de notes, données au jour le jour, qui confirment en général les faits que nous possédions déjà, mais, en plus, les complètent fréquemment en nous apportant, dans un récit coloré, des détails nouveaux, souvent inédits. Pour cette raison, nous avons estimé qu'ils méritaient d'être utilisés en bonne place dans le développement des faits historiques que nous allons exposer. Mais afin de justifier le crédit qu'il convient de leur accorder, il nous paraît nécessaire

---

(29) *Histoire de la guerre des Huguenots, faicte en France sous le règne du Roy Louis XIII par Monsieur le baron de Chabans, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, gouverneur de Saincte-Foy, et général de l'Artillerie de la Sérénissime République de Venise* (Paris, 1634).

(30) Le Vassor, *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre* (Amsterdam, 1757).

(31) Dans Jean Valdor, *Les triomphes de Louis le Juste XIIIe du nom* (Paris, 1649), le récit de René Bary « Conseiller du Roy et Historiographe de France » : *La vie triomphante de Louis le Juste.*

(32) *Les mémoires de Messire Jacques de Chastenet, chevalier, seigneur de Puységur, colonel du régiment de Piémont et lieutenant général des armées du Roy* (Paris, 1747).

(33) *Mémoires du sieur de Pontis, qui a servi dans les Armées cinquante-six ans, sous les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV* (Amsterdam, 1760).

(34) Bibliothèque nationale, FR, Nouvelles acquisitions, N°s 6163 et 6164.

aussi de fournir quelques renseignements particuliers sur leur auteur jusqu'ici assez mal connu.

Pierre de Bordeaux était originaire de la Normandie : s'il ne le déclare pas nettement, cela résulte de la lecture de ses *Mémoires*, comme il est possible de l'établir, quoique assez difficilement cependant, par le rappel, auquel il se complaît, de certains souvenirs (35). En sa qualité de capitaine exempt (36) des gardes du corps, il appartenait au corps d'élite qui suivait le roi en ses déplacements ; par sa situation, il se trouvait dans un milieu où parvenait l'écho des événements importants dont il était parfois le témoin direct, sinon l'acteur. Le seigneur de la Sablonnière donne l'impression d'un esprit attentif, réfléchi, assez primesautier, sachant observer, et en possession d'une culture variée et assez étendue. C'est ce qui ressort des réflexions tantôt amusantes, tantôt singulières, quelquefois aussi osées et audacieuses, poussées jusqu'à la gaudriole, dont il coupe et parsème son récit, comme un jet qui subitement traverse sa pensée (37).

---

(35) Au cours de son récit, il compare constamment les villes qu'il traverse à Vernon (nom désignant diverses localités françaises) et parfois à Pacy : « Moissac est grand comme Vernon... Saint-Anthony est environ grand comme Vernon... Castelnaudary est aussi grand que Vernon... Montricoust est un peu plus grand que Pacy... », etc. D'autre part, dans un itinéraire de retour à Vernon, notre garde du corps indique qu'après avoir couché à Saint-Germain, il arriva la nuit suivante à Vernon : il s'agit donc de deux localités peu éloignées. Or, Vernon, ch.-l. de canton de l'Eure (8.500 hab.) est à quelques kilomètres de Pacy, lui-même voisin du lieu dit la Sablonnière, commune de Douain (Eure). En outre, deux localités aux environs de Vernon portent le nom de St-Germain (St-Germain-Pasquier et St-Germain-des-Angles). D'autres circonstances ne manquent pas d'évoquer pour lui le souvenir de la Normandie : passant à Saint-Antonin, dont la prune donnait lieu à cette époque à un commerce assez actif, il remarque qu'il y a « beaucoup plus de pruniers que de pommiers en Normandie. »

(36) L'exempt était un officier qui commandait en l'absence des capitaines et lieutenants. Il avait pour insigne de son commandement un bâton particulier.

(37) A simple titre d'indication, relevons-en trois ou quatre

V

Louis XIII quitta Paris au printemps, le 20 mars 1622, jour des Rameaux. Il se dirigea sur Orléans et Blois, d'où il repartit le 30 ; il était à Saumur, le 5 avril ; à Nantes, le 10. Il quitta cette ville, le 12, et marcha à travers un pays soulevé par Soubise, maître de l'île de Ré. Cette île est prise ; puis sont successivement soumis Royan, Tonneins (38), Sainte-Foy (39), qu'il quitta le 21 mai pour prendre le chemin d'Agen par Marmande et Aiguillon. Il se trouve à Agen le 1er juin, et il y séjourna deux jours, y recevant la nouvelle de la soumission des villes de Figeac et de Capdenac qui faisaient partie du domaine de Sully. Il passa à Valence le 3 juin pour se rendre à Moissac, où il resta deux jours « ne pouvant advancer plus que son

---

au hasard : « Les Anciens vouloient mettre devant la porte des nobles deffuncts des cyprès, peut-êrte parce que cet arbre est dédié à Pluton et aux dieux infernaux, parce qu'une fois couppé il ne renaist jamais. — Les femmes font bien de se louer soi-même, puisque les louanges d'une femme dans la bouche d'autruy leur sont autant de blasmes secrets... Beaucoup suivent les effects de la Madeleine, et peu la pénitente. » Il s'exprime aussi par sentences : « Hantant avec les chiens, on ne gagne que des puces ». Et il formule des boutades de cette sorte : « Les ministres font, disent-ils, les mêmes choses que J.-C. a faictes ; mais J.-C. a esté despendu, et ils n'ont pas encore esté pendus. »

(38) A Tonneins, fut tué Montpouillan, fils de La Force, ainsi que le marquis d'Ambre et Cornusson, sénéchal de Toulouse, 2.000 soldats de l'armée royale y auraient, dit-on, péri.

(39) Sainte-Foy fut abandonnée au roi par La Force, qui en était le gouverneur. Le fait est signalé en ces termes par Pierre de Bordeaux : « M. de La Force rendit Sainte-Foy au Roy, et devoit aussi rendre Montflanquin. On disoit que le Roy lui donnoit deux cent mille escus avec un baston de mareschal de France ; et presta le serment de Sainte-Foy la veille de la Feste-Dieu 1622, où nous le laissasmes qui estoit malade ; et, avec lui, Mrs d'Aimet et de Tonneins, son fils. » C'est en effet le 27 mai 1622 que La Force fut nommé maréchal de France, en même temps que son fils aîné, Arnaud, rentrait dans l'obéissance.

canon et ses munitions qui ne pouvaient faire que deux ou trois lieues par jour, à cause des mauvais passages, montées et descentes qui sont en ce pays-là » (40). A Moissac, il logea dans l'abbaye, et, « le lendemain, M. le Prince (41) fit son festin dans une grande salle de lad. abbaye ». Ce même jour le duc de Vendôme (42) fut détaché pour se porter devant Saint-Antonin (43).

Nul doute que les Montalbanais ne craignissent à ce moment une nouvelle attaque. A Moissac, en effet, il fut amené au roi quatre soldats de Montauban : ils lui exposèrent, nous dit Bordeaux, que la ville possédait plus de ressources en vivres que l'année précédente ; que la livre de pain n'y valait que 18 deniers, celle de bœuf, 3 sous et celle de mouton, 4 sous ; la pinte de vin, 5 sous. Ils ajoutaient que Montauban était résolu à tenir, et qu' « ils avoient envoyé à Saint-Antony le capitaine Saint-Sébastien pour prendre et arrêter M. d'Amet, gouverneur de lad. place qu'ils croyoient être parti de Sainte-Foy pour les aller réduire en l'absence du Roy ». Et il conclut : « Je croy que c'estoient personnes qu'ils faisoient sortir dud. lieu de Montauban pour publier ce qu'ils vouloient » (44).

Le mardi, 7 juin, Louis XIII coucha à Villemade, petite localité peu éloignée de Montauban. Et, selon les ordres

---

(40) *Mercure françois*, t. VIII, p. 635.

(41) Il s'agit de Henri II prince de Condé (1588-1646), fils de Henri Ier de Bourbon. Celui-ci avait échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, et Henri II avait été élevé dans la religion catholique. Henri IV lui avait fait épouser la belle Charlotte de Montmorency.

(42) César de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées ; il avait pris rang, en 1610, après les princes du sang.

(43) Ce fait se trouve précisé dans le *Mercure françois* (t. VIII, p. 636) : Vendôme y « fut envoyé avec les régiments de Piedmont, Vibray et Vaillac », tandis que Zamet, avec de la cavalerie, allait « rejoindre les troupes de Montmorency au Bas-Languedoc ».

(44) Dorénavant, toutes les citations placées entre guillemets seront, sauf indications contraires, tirées des *Mémoires* de Pierre de Bordeaux.

donnés au départ de Moissac, l'armée se concentra en la campagne de Saint-Maurice, « près la pointe de l'Aveyron ». Le roi dîna en ce lieu et y tint un conseil de guerre. Une partie de l'armée franchit le Lambon, au-dessous de Piquecos, et « quelques régiments passèrent par batterie à la Pointe ». Les Montalbanais voulant conserver libre le passage de la rivière avaient fortifié ce point mais ils le gardèrent mal. Néanmoins, après avoir assez aisément traversé la rivière, l'armée dut rester en bataille tout le jour.

Comme l'année précédente, Louis XIII logea au château de Piquecos, dont le seigneur pactisait avec l'ennemi ; son fils était encore dans Montauban : « Il y a huict moys, on lui beut force vin, et ce qu'on peut prendre fut de bonne prise » ; Sainte-Marie, du régiment de Beaumont, « avoit emporté dud. chasteau, et ses soldats, ce qu'ils n'avoient pu laisser ». En quittant Piquecos, Condé signifia au seigneur du lieu de faire rentrer son fils dans les huit jours, sous peine de voir ses biens confisqués par le roi.

Le mercredi, 8 juin, Louis XIII quitta Villemade et vint coucher « à demy quard de lieue de Nègrepelisse, qu'on appelle Ville-Dieu ». L'armée croyait aller droit à Nègrepelisse, et quantité de bagages avaient pris cette direction; mais une bonne partie en fut enlevée par les Montalbanais, dans une sortie ; ceux qui accompagnaient le convoi voulant « se retirer viste, leurs paillasses tombèrent, qui furent perdües pour la pluspart ».

On passa par Albias, où il fut aisé de constater les ravages exercés l'année précédente : « Il reste fort peu d'apparence de ville ny village, mais quelques pierres l'une sur l'autre, qui despleurent tellement au Roy, qui feit mettre ce peu de reste bas pendant le siège de Nègrepelisse. M. du Mayne (Mayenne) avoit passé par là l'année précédente ».

---

(45) Bassompierre écrit de son côté : « le mercredi 8, nous marchâmes en bataille vers Albias, puis vînmes vers Nègrepelisse, que nous croyions être obéissante au roi. »

Condé commandait l'avant-garde, en raison de ce « que l'on passoit près d'une ville puissante et ennemye ». Le régiment des gardes et celui de Picardie étaient à l'arrière.

Ce même jour du 8 juin, le maréchal de Praslin (46), par ordre du roi renvoya d'Esbignon, des gardes du corps, pour sommer Nègrepelisse. Le trompette qui l'accompagnait fit les sommations — « trois ou quatre chamades » — mais il fut accueilli par deux cavaliers qui déchargèrent sur lui leurs pistolets, tandis qu'un troisième lui tira dessus avec une carabine. Heureusement aucun coup ne l'atteignit.

Alors Condé fit donner les régiments de Picardie, de Navarre et d'Estissac. Dans cette affaire fut tué Exguilly (47), capitaine dans ce dernier régiment. « 80 parpaillots (48) qui se retiroient du dedans Nègrepelisse furent pris », et 20 autres « furent tués sur la place des Sulis ». Le seigneur de Bioule, localité toute proche de Nègrepelisse, fut accusé de rébellion, parce qu'il avait refusé de recevoir le roi dans son château, tandis qu'il y avait accueilli ses ennemis.

Condé qui s'était avancé « pour disposer ceux de Nègrepelisse à laisser entrer librement le Roy dans la ville, et ne le point faire attendre », ne tarda pas à apprendre qu'elle résisterait à toute sommation. Il dit alors au roi : « Sire, je supplie Votre Majesté de ne leur point pardonner ». Et le roi ayant approuvé, Condé poursuivit : « Il ne leur fault point pardonner, et pour leur effronterie et

---

(46) Praslin (Charles de Choiseul) (1563-1626) avait suivi Mayenne le ligueur sous Henri III, puis s'était rallié à Henri IV en 1589, et avait été nommé maréchal de France.

(47) Claude-Alexandre de Choiseul, seigneur d'Exguilly.

(48) C'est par ce terme de « parpaillots » que Pierre de Bordeaux a l'habitude de désigner les protestants : « Le qui-vive des parpaillots étoit, écrit-il : Vive Rohan ! Vive les églises réformées ! Vive l'assemblée des églises ! Quelquefois : Vive le Roy et Rohan ! Vive le Roy et Montauban ! » — Ce nom de « parpaillot » viendrait, d'après le *Mercure françois*, du nom patois donné dans le Midi aux papillons.

rébellion. Qu'on ne parle à personne qu'à moï, ils n'auront aucune composition que la corde ; s'ils peuvent eschapper la main des soldats, il faut que le Boischatelier (49) face (*sic*) son jeu, s'il y a moyen, sur les consuls et principaux de la ville, et sur un ministre qui [a] animé le peuple ».

A ce moment la pression s'exerçait un peu partout. Montmorency était aux prises avec Rohan autour de Montpellier, et il avisait Louis XIII de l'utilité du secours apporté par les six compagnies qu'il lui avait envoyées sous le commandement de Zamet (50).

L'investissement de Nègrepelisse fut rapide : « Deux heures après que la ville fut investie, nul ne peut plus entrer sans être veu ; l'infanterie royale se logea au pied des bastions » (51). Louis XIII aurait voulu un assaut immédiat. Ce 8 juin, le régiment de Picardie livra bien combat, mais sans résultat, faute de munitions. Bordeaux évalue à 800 le nombre des défenseurs de la place.

L'armée paraissait assez mal ravitaillée, puisqu'il constate que « le jeudy, 9 de juin, à la table de M. le Grand-Maistre, il n'y avoit point de vin, et ne beurent que de l'eau, ce qui n'avoit point esté veu par les plus vieux courtisans et officiers de la maison du Roy ».

Le 9, trois pièces de canon (52) furent mises en batterie « pour le moins à mille pas », mais ce n'était que pour donner le change aux assiégés et détourner leur attention de l'attaque principale qui se fit sur le château. Cependant le comte de Châteauroux et Moustier de la Vitrerie furent parmi les blessés.

---

(49) Le Boischatelier était le prévôt de la connétablie.

(50) Zamet, Jean, baron de Murat et de Billy, maréchal de camp, avait été blessé devant Montauban. Il était le fils de Sébastien Zamet, originaire de Lucques et ami d'Henri IV, à qui il ouvrait sa maison pour ses parties de plaisir.

(51) *Mercure françois*, t. VIII, p. 636.

(52) Le *Mercure françois* dit que ce jour-là « onze canons, en trois batteries, tirèrent quelques coups, « ce qui estonna les assiégez ».

Les défenses de la ville étaient assurées : au nord-ouest, par une plate-forme très élevée, nommée l'*Eperon*, protégeant la Porte-Basse ; de ce côté se trouvait également le *Château*, construction rectangulaire, flanquée aux quatre angles de tours rondes, et portant, face à la ville, une grosse tour carrée ; — au sud-est, par la *Porte-Haute* ou d'*Amont*, protégée par un ouvrage fortifié, le *Pentagone*, et par une redoute ou bastion ; — à l'est, au-dessous de l'église, par la porte *Saint-Blaise*, tête de pont sur le ruisseau de Longues-Aygues. La place était entourée d'une simple muraille, défendue, sur une partie, par l'Aveyron et le ruisseau de Longues-Aygues, et, sur l'autre partie, par un double fossé (53). « Il y avoit, dit Bassompierre, une meschante muraille de terre et de pierre ». Et Chabans constate que « les jardins se trouvoient entourés de terre battue ; la muraille qui sert de clôture n'avoit point de terre pleine », si bien qu' « en faisant une batterie en cest endroit, on pouvoit entrer de plain pied dans le fossé, duquel on montoit aisément dans la ville ». D'ailleurs ce fossé n'avait « qu'un peu d'eau qui fut creuse dans le milieu », et « le fonds estoit bon » (54). Le Vassor remarque « que la place ne fut pas assiégée dans les règles ».

Le quartier général du roi fut établi presque sous les murs de la place, au lieu dit *As Gardios*.

Le vendredi 10, le feu fut ouvert contre la ville. Une mousquetade partie du château mit hors de combat une douzaine d'officiers et une vingtaine de Suisses, servant la batterie de sept pièces de canons, placée entre le château et la porte Saint-Blaise, « entre la ville et le château, où il y avoit une fort grand place », écrit Bordeaux. Bassompierre fit tirer sur trois meurtrières du château, et le tir de ses canons pratiqua dans la muraille une brèche d'une douzaine de mètres.

---

(53) Nous donnons cette description de la place d'après Devals : *Nègrepelisse*, op. cit.

(54) Chabans, *Histoire de la guerre des huguenots, etc.*, op. cit., p. 145.

Vers les six heures du soir, Praslin et Bassompierre envoyèrent le sergent Boutillon reconnaître la brèche ; bien que sa marche fût masquée par la fumée de cinq ou six pièces de canon, il fut aperçu et blessé d'une mousquetade au bras droit. Deux des soldats qui l'accompagnaient furent tués, et les deux autres blessés et mortellement atteints (55). Il put cependant venir faire son rapport, concluant à ce que la brèche pratiquée était suffisante pour permettre de donner l'assaut. Dans un premier projet, il avait été envisagé de ne tenter cette opération qu'après avoir ruiné toutes les défenses du château. Mais on renonça à le détruire, soit afin de pouvoir y loger plus tard une garnison (et c'est ce qui eut lieu : après la prise de la ville on y mit une compagnie du régiment d'Estissac), soit, disait-on, parce qu'il appartenait au duc de Bouillon, et peut-être vraisemblablement pour ces deux raisons. Le fait certain est « qu'on ayma mieulx hasarder la vie des soldats et capitaines que de le ruiner ».

Selon les ordres du roi, Pontis attaqua alors aux deux extrémités. Et comme il était déjà arrivé que, par confusion, les soldats des troupes royales tirassent sur leurs camarades, il leur ordonna d'attacher, pour se reconnaître, un insigne blanc au cordon de leurs chapeaux (56). Le roi, toujours fidèle à sa consigne avait donné comme mot d'ordre : « Je vous recommande de ne faire aucun quartier aux ennemis ; ils méritent d'être traités comme ils ont traité les autres ». Ce même propos a été relevé par Chabans sous cette forme : « Je vous ordonne, disoit-il à ses

---

(55) Ce fait, signalé par Bordeaux, est également rapporté par Bassompierre.

(56) Pierre de Bordeaux cite à cet effet le cas de Dumoulin du Gobeler tué par les soldats du roi. Les soldats entrant par troupes pressées et en même temps dans la ville, ne sachant pas que ceux qui les entouraient étaient de leur parti les croyaient « parpaillots ». D'ailleurs il était arrivé qu'à la question : Qui vive ? à laquelle il fallait répondre : Vive le Roi et Navarre ! les parpaillots répondaient quelquefois : Vive le Roi ! De là, confusion. Il ajoute : « Il y en eut qui furent tués comme fut led. Dumoulin. »

officiers, de ne point faire de quartier aux hommes de Nègrepelisse. Ces gens-là m'ont irrité. Je veux que vous les traitiez comme ils ont traité les autres » (57).

On croyait que la ville capitulerait rapidement : « Il n'y avoit dans Nègrepelisse rien au-dessus du mousquet, autre munition de guerre que celle que chasque habitant en pouvoit avoir pour gibboyer ; nul soldat estranger, nul chef qui les commandast... Et cependant les habitans ne voulurent jammais se rendre, non pas mesmes parlementer, quoique l'on leur en eût souvent secoué la bride, car nous n'avions envie de nous arrester là » (Bassompierre).

Les deux partis faisaient preuve d'un égal courage. Du côté des rebelles, « c'estoient tous paysans pour la plus-part qui estoient devers comme dans la ville ; les plus beaux s'estoient retirés dans le chasteau... Il y en eut un d'eux qui, résolument, l'espée à la main, se vint jeter dans dix ou douze piques, qui ne dura guère ; mais il feit action d'homme qui ne craignoit point la mort ». Hommage louable du vainqueur au vaincu.

Louis XIII tenait toujours à emporter la place d'assaut. Selon l'ordre reçu, les soldats attachèrent des mouchoirs blancs à leurs chapeaux et l'assaut fut lancé avec, en tête, les enfants perdus, soutenus par une troupe de deux cents hommes. Comme, pour passer, il fallait « ouvrir une grande porte d'un clos qui étoit sur la contrescarpe du fossé », des volontaires franchirent « un meschant petit mur », et ainsi n'eurent pas à combattre, tandis que les autres assaillants, atteints par le tir venant du château, eurent de nombreux blessés.

L'infanterie, commandée par Praslin et Bassompierre, attaqua après que l'artillerie eut pratiqué une brèche. L'assaut fut vigoureusement mené, malgré « les mousquetades, les pierres et les artifices à feu », qui « pleuvoient comme gresle sur la ditte bresche, tant de la ville que du châ-

---

(57) Chabans, *Histoire de la guerre des huguenots*, etc., op. cit., p. 474.

teau (Chabans). Le *Mercure françois* dit que le canon tua quatorze officiers et « quelques personnes de commandement », et en blessa quarante.

Là fut blessé Brissac (58), « au petit ventre et à l'espaule droite, et tous ceux qui furent blessés le furent de ce costé-là, à cause du chasteau », d'où les ennemis tiroient incessamment sur nous qui estions tous à découvert ». Ils avaient essayé d'obstruer la brèche au moyen de charrettes ; et, combattant en désespérés, ils défendirent le terrain pied à pied. Acculés dans un ravin de la ville, autour d'une halle, où ils avaient dressé « quelques meschantes barricades », ils déclarèrent « qu'ils mouraient en gens d'honneur ; ainsi firent-ils, mais après avoir fait de nombreuses victimes ».

Dans cet assaut donnèrent les gardes du corps. Leur attaque fut si rapide et si rude que les défenseurs d'une petite demi-lune qui couvrait leur porte n'eurent pas le temps d'en lever complètement le pont-levis qui demeura en l'air. Si bien qu'en frappant avec sa hallebarde, un garde parvint à le faire retomber, et ainsi la section put passer, suivie des régiments de Picardie et de Navarre. De tous côtés arrivèrent alors les troupes royales. A ce moment, le courage faillit aux assiégés dont il fut fait un grand massacre ; personne ne fut épargné : « Tout ce qui se rencontra d'hommes, petits ou grands, et de femmes et de filles, passèrent par le fil de l'espée... Les mères tenans leurs enfans, s'estans sauvées au travers de la rivière, ne peurent obtenir aucune miséricorde du soldat qui les attendoit à l'autre bord, et les tuoit. En demie heure, tout fut exterminé dans la ville, et les ruës estoient si pleines de morts et de sang qu'on y marchoit avec peine » (59). Quelques-uns purent se réfugier dans le château.

---

(58) François de Cossé, duc de Brissac (1581-1651), pair et lieutenant-général au gouvernement général de Bretagne, sévèrement jugé par Tallemant des Réaux.

(59) *Mercure françois*, t. VIII, p. 637.

Le détail de ces horreurs nous est donné de façon plus saisissante encore par Pierre de Bordeaux. Nous en détacherons les faits les plus caractéristiques. Dans la journée du 9 juin, les soldats se saisirent d'un prêtre « renié » ; il fut pendu à un arbre, mais la branche s'étant rompue, « le bourreau l'estrangla à terre ». Il s'était rendu coupable, il est vrai, d'un vol de « quelque bagage », et il avait assisté à « quelque meurtre de laquais ».

« Les femmes se faisoient plus veoir dans Nègrepelisse que les hommes ». La première nuit du siège, il sortit cent ou cent vingt hommes, « dont la plus grande part furent pris et pendus ». L'un d'eux demanda à être pendu dans la vigne de son père (60). « Et comme on luy menoit, il rencontra un curé auquel il fit une humble salutation, et se recommanda à luy. On lui demanda qui il estoit. Il répondit que c'estoit un de leurs ministres. Aussytost, quoy que le pauvre curé peulst alléguer, les nostres mesmes l'assommèrent. Je le vis mort. Il estoit curé d'un bourg qui appartient à M. le Mareschal de Thémines, comme il me le dict à St-Anthony, comme je l'allé trouver allant en commission à Tédirac... (61).

« Deux autres furent pris, dont l'un estoit catholique, l'autre huguenot. M. le Prince donna la vie au catholique, à la charge qu'il pendroit le huguenot, ce qu'il feit. Et après, un laquais luy donna un coup d'épée et le tua.

« On emmena au Roy un soldat qui estoit sorti avec une filhe qu'il avait promis d'espouzer. Sa Majesté luy pardonna. M. le Prince par hazar passa comme led. soldat s'en alloit à son pays. Il demanda ce que c'estoit, parce qu'il y avoit encor du monde qui l'entouroit. Mond. sieur

---

(60) C'était là, semble-t-il, une pratique assez courante. Chastenet de Puységur dit dans ses *Mémoires* qu'après la prise de Nègrepelisse un nombre important de prisonniers huguenots que le roi menaçait ne daignèrent pas lui demander pardon : « Ils le prièrent pour toute grâce qu'on les pendît aux arbres, qu'ils avoient dans leurs jardins et dans leurs vignes, ce qui leur fut accordé. »

(61) Thédirac, dép. du Lot, arrond. de Gourdon.

le Prince l'interroge ; il luy eschappa de dire qu'il estoit l'année précédente dans Montauban : « Ha ! dit lors M. le Prince, vous avez grâce pour Nègrepelisse, mais non pas pour Montauban ». Il donna une pistolle à un goujat qui le pendit ».

Les hommes et les femmes qui s'étaient réfugiés dans le château arborèrent, après l'entrée des troupes royales dans la ville, un drapeau blanc à l'une des fenêtres, et par trois fois crièrent : « Vive le Roi ! » faisant signe qu'ils se rendaient. Mais sommés de se rendre à discrétion, ils demandèrent deux heures de réflexion ; il leur fut accordé un quart d'heure ; après quoi ils seraient attaqués et passés au fil de l'épée. Ils consentirent alors à s'en remettre à la miséricorde du roi. Malheureusement, pendant que le tambour faisait ses sommations, et malgré les défenses de Praslin et de Bassompierre, les soldats tirèrent sur le château, et les ennemis ripostèrent. Si bien que l'irritation des vainqueurs n'en fut que plus grande. Le 11, la petite garnison se rendit enfin à discrétion. Une douzaine des plus mutins, dit Devals, furent pendus aux créneaux, parmi lesquels le juge Sépaix et le consul Glouton (62). Pierre de Bordeaux donne d'autres chiffres, et son témoignage plus précis et direct mérite d'être retenu : « Le chasteau s'étoit rendu le matin à discrétion. On les emmena au quartier du Roy, dont il y en eut soixante ou quatre vingts de pendus, cinquante-cinq qu'on mit aux galères ; et, si quelqu'un d'eux avoit promis de l'argent pour rançon et luy sauver la vie, le Roy payoit lad. rançon et le faisoit pendre ».

Le capitaine d'Albias, qui se trouvait dans Nègrepelisse, fut pendu le 13 juin.

Les soldats, maîtres de la ville, pénétrèrent dans les maisons pour piller et se livrer à toutes les violences : « Il ne s'eschappa guères de femmes qui ne fussent (violentées), quelque vieilles qu'elles fussent ». Encore y en eut-

---

(62) Devals, *Nègrepelisse*, op. cit.

il qui les tuoient après s'en être servis, bien qu'elles fussent jeunes ». D'autres, ajoute-t-il, en abusaient même après les avoir tuées. « On y tua même des enfans au dessoubs de six ans, et des femmes grosses ; enfin il n'y eut rien d'espargné ; on y exerça tout ce qui s'est jamais faict en toutes les villes en plusieurs fois ».

Bassompierre confirme le fait. « Tout y fut tué hormis ceux quy se purent retirer au chasteau et les femmes dont quelques-unes furent forcées ». Il ajoute que quelques-unes usèrent de complaisance. Contre cette dernière assertion, s'élève vigoureusement l'historien protestant Le Vassor.

« S'il s'estoit jamais vu courir le sang par les ruës, on l'eust pu voir en quelques lieux ».

Cette fureur exercée, la frénésie de dévastation ne se trouva pas encore éteinte. Le samedi, entre cinq ou six heures du matin, « on commença, sans commandement pourtant du Roy, de mettre le feu aux maisons, à mesure que les soldats n'y pouvoient plus profiter ». Ce fut d'abord (citons textuellement) « en une maison proche de leur temple et de l'autre costé de la rue ; après on le meit auprès d'une des portes de la ville, et en moins de rien, il fut partout. Je fis charger du grain pour mes chevaux et sortis, voyant le feu qui se mettait partout... Après seize heures que la ville fut en feu, il n'y avoit plus que du charbon. Et même lorsque le Roy fut deslogé, on mict le feu dans son quartier, si bien qu'on peult dire qu'on mict tout à feu et à sang (63). Le pillage d'une ville doit durer 24 heures. Il dura à Nègrepelisse tant que le feu empeschat de piller. Il n'y avoit pas grand butin dans lad. ville. Ils avoient tout transporté à Montauban. Il n'y avoit dedans que du blé, quelque vin et avoine, trente ou quarante chevaux, des bœufs, du gros linge, des licts, couvertures,

---

(63) D'après Devals, 500 cadavres auraient été la proie des flammes après que 183 autres auraient été jetés dans la fosse commune.

ains d'autre menuiserie, bref rien ou peu pour le soldat (64).

« Le clocher demeura seul debout au milieu de la ville, parce qu'il estoit de pierre ; on conserva aussy le chasteau : il regarde d'un costé sur la rivière d'Averon ».

Et pour compléter l'épouvantable tableau d'horreur dont les luttes civiles peuvent offrir le spectacle, relevons dans le récit de Pierre de Bordeaux encore quelques traits.

« Deux jours durant, on ne fit que pendre. Ils estoient tellement accoustumés que si nous estions encore demeuré là quelque temps, les goujats eussent pendu toute l'armée. Tel en avoit, de sa confession, pendu vingt, l'autre quinze, l'autre dix-sept, et ce encor ne les estrangloit-ils pas ». Parfois, ils les soulevaient hors de terre, puis les laissaient retomber et les assommaient. « A tel arbre où on en pendoit douze, ce n'estoit qu'avec une corde ; c'estoit de quoy ils manquoient, et non de bonne volonté ». Et il accuse

---

(64) Le ravitaillement était difficile, en effet. Pierre de Bordeaux raconte que, durant le siège du château, il fut obligé d'aller se ravitailler : « J'abandonné la place pour aller dans la ville chercher à boire ou à manger, car je n'avois ne beu ne mangé la journée qu'un morceau de pain et deux coups de vin que nous donna le sergent Boutillon avant que je fusse entré dans les barricades faites exprès pour empescher de passer que ceux que les capitaines vouloient... Je prié M. de la Fresnaye de me prester son vallet pour aller quérir du pain et du vin en un cabaret qui estoit là proche, ce qu'il fit. » Mais au retour, il se trouva engagé « dans le lieu par où l'assaut se devoit donner », ce qui lui fit oublier le vin qu'il était allé chercher, mais qui ne fut pourtant pas perdu ». Il rencontre un groupe de camarades en compagnie de qui il alla boire. Mais, dit-il, « M. du Boisgéraulme ne voulut point boire, parce qu'on disoit qu'ils avoient empoisonné leurs vins. » Ces bruits d'empoisonnement d'objets de consommation paraissent accrédités. Lorsque le château eut capitulé, parmi les hommes amenés au roi, et demandant d'obtenir la vie sauve contre rançon, se trouvait, nous dit Puységur, « un apoticaire de la ville qui avoit fourni les drogues pour les blessés, pendant qu'on y tenoit l'hôpital durant le siège de Montauban : on l'accusoit d'avoir empoisonné ces remèdes, parce que ni malades ni blessés ne guérissoient point. »

Condé d'encourager ces actes de cruauté : « Ce fut mond. sieur le Prince qui les acharna de cette sorte. Il ne falloit que dire : C'est un parpaillot ! c'estoit faict, s'il n'arrivoit quelqu'un de qui on fust congneu ». Et il cite à l'appui un exemple typique : d'Aimonville, aide du Corps, par deux fois dans Nègrepelisse et une fois dans Montricoux fut pris pour parpaillot par des soldats du régiment de Picardie ; ils l'auraient tué, s'il ne fût arrivé du monde et reconnu. « Il avait beau dire : Je suis des gardes du corps ! il n'estoit point cru, et commençoient de le déshabiller, qui estoit la première chose qu'on faisoit ; et les premiers qui rencontroient un homme en cet estat ne manquoient de le tuer ».

C'était aussi la ruée vers le pillage : « Il y avoit dans le fond du fossé un petit ruisseau qui coulait, et à moitié il y avoit force espines, ronces et autre tel bois ; comme j'estois environ à my montée, j'entendis tomber derrière moi quelque chose : c'estoit un soldat qui venoit d'estre tué. Je ne fis que me destourner, il estoit désja dépouillé ».

Les soldats se saisissaient des protestants pour les rançonner. Un jour où, en quête de vivres, notre auteur passait dans une petite rue, il aperçut dans un logis quatre soldats se disputant deux « parpaillots » dont ils s'étaient emparés. Ils s'accordèrent pour le prendre comme arbitre en le faisant participer à leur butin. En homme pratique, il fit cinq parts « tant de l'argent monnayé que de celuy qui ne l'estoit pas, et de l'or pareillement. Ils me firent, dit-il l'honneur de choisir, et eus la valleur d'environ douze escus ».

Doit-on s'étonner, en présence de tels excès, de la farouche résolution des protestants, rapportée en ces termes par P. de Bordeaux : « Nos parpaillots ont tous promis et juré que dans la ville telle qu'elle fust, qu'ils se rencontreroient, qu'ils tiendroient, et qu'ils se feroient assommer plustost que de recognoistre le Roy ».

Résolution semblable chez ceux de Montauban : « Avant que de partir de Nègrepelisse, le Roy envoya un

tambour à Montauban pour demander de ses officiers qu'ils avoient prins, lorsque nous passasmes de Villemade à Nègrepelisse ; et, pour lesd. officiers, on leur offroit des femmes dont les maris estoient dedans Montauban. Ils ne voulurent point entendre led. tambour. Ils tirèrent sur luy; et après, l'abordant, luy donnèrent plusieurs coups, et luy dirent qu'autant qu'on en attraperoit de ceux du Roy, qu'on leur feroit comme on avait faict à ceux de Nègrepelisse, et qu'on leur fist du pis qu'on pourroit ; et qu'ils feroient de mesme ; et qu'ils ne se soucioient ny du Roy ny de la Reyne, et ne luy obéiroient jamais ».

La discipline n'était pas plus facile quelquefois à maintenir chez les chefs que dans les corps de troupes. A Villedieu, devant Nègrepelisse, d'Ambleville, fils du gouverneur de Cognac, voulant entrer dans la chambre du roi, souffrant d'un rhume, qui avait été consignée, refusait d'obtempérer à la défense de l'huissier qui avait ordre de ne laisser entrer personne. D'Ambleville serait allé jusqu'à frapper l'huissier. Ce que voyant, Ribœuf, qui passait à ce moment, lui conseilla de se modérer, s'il ne voulait pas indisposer le roi. Ambleville répondit en souffletant son interlocuteur. Les gardes du corps, dont le corps de garde était au bas de l'escalier, se saisirent de l'agresseur. Et le roi, aussitôt informé, le fit arrêter et enfermer dans la chambre de M. du Hallyer, capitaine des gardes, qui lui fit enlever son épée. Assisté du prince de Condé, du cardinal de Retz « et autres seigneurs du Conseil », il le condamna à rester durant un an, et sans en sortir, à Villemur, et il « révoqua la survivance du commandement de Cognac qu'il avoit de son père », le déclarant indigne de la tenir.

Comme faible consolation à tant de malheurs, de turpitudes et d'atrocités apparaît parfois cependant une petite flamme de bonté qui ne s'est pas malgré tout complètement éteinte dans l'âme humaine.

Après la prise du château, on vit « M. le prince de Grinville garder les femmes qui estoit dedans de peur qu'on

les forçast ». Il se serait fait amener celles qui étaient chez le Grand-Prévôt, ainsi que d'autres placées en lieu de sûreté ; il les fit toutes conduire là où elles se jugeraient « en lieu de repos et des amis ». D'autres — « et il y en eut beaucoup », précise Bordeaux — retirèrent, contre argent, des femmes et des filles des mains de soldats qui les maltraitaient. Ainsi Roger, premier valet de la garde-robe, « en retira pour plus de cent escus ». Il en sauva, dit-on, une quarantaine, les amenant au quartier du roi ; puis il les renvoya, quand l'armée fut partie. Le duc de Chevreuse procéda de semblable façon. M. de Vic, garde des sceaux, recommanda à l'un des siens, aussitôt après la prise de la ville, de racheter les femmes et les filles tombées entre les mains des soldats. Pontis sauva lui aussi, par un curieux stratagème, une belle jeune fille de 17 à 18 ans qui, le voyant passer à la tête de son régiment, sortit avec précipitation d'une maison où les soldats n'étaient pas encore entrés, et vint se jeter à ses pieds, lui « demandant de lui sauver l'honneur et la vie ».

Son curieux et émouvant récit mérite d'être résumé. A la supplication de la jeune fille, il répondit en l'assurant qu'il perdrait plutôt la vie lui-même que de l'abandonner.

Il dut lui faire traverser la ville au milieu des allées et venues des soldats. Rencontrant en chemin des officiers, ils « furent assez insolens, dit-il, pour oser me la demander ». Mais il aima mieux se brouiller avec eux que « de manquer à sa parole et à la justice ». Il la conduisit dans sa hutte. Encore là fallait-il la soustraire à la lubrique convoitise de la troupe. Comment la cacher ? Le jour auparavant, Pontis avait fait abattre une génisse, qui se trouvait encore « pendue de haut en bas dans la hutte ». Il eut l'idée de retourner le côté du ventre contre le mur ; et, après s'être assuré qu'introduite dans le corps de la bête, la prisonnière, en se resserrant, se trouvait complètement dissimulée, il lui conseilla d'aller s'y réfugier toutes les fois « qu'elle entendrait frapper à la porte ». Quelques officiers généraux se présentèrent, en effet, lui demandant

de « leur faire voir celle que Dieu avoit fait tomber entre ses mains ». Aucun ne devina la supercherie.

Louis XIII apprit cependant la belle action accomplie par Pontis. Il le fit appeler et lui dit : « J'en suis ravi, et t'en estime cent fois davantage ; achève ce que tu as si bien commencé, car c'est une des plus belles actions que tu feras de ta vie, et que je tiendrai pour un des plus grands services que tu m'aies rendu ». Pontis demanda alors au roi la permission d'envoyer un messager prévenir les parents (le père était ministre protestant). Il en fut ainsi fait ; le messager leur remit une lettre écrite par la jeune fille.

Cette prise de Nègrepelisse marque l'une des phases les plus pénibles de la campagne de répression de 1622. Les quatre cents soldats de Vaillac massacrés dans cette place l'année précédente étaient amplement vengés.

Après cette terrible exécution, Louis XIII prit le chemin de Saint-Antonin.

Nous arrêtons là, pour l'instant, l'exposé de cette première partie de la campagne. Il permet de se rendre compte des difficultés rencontrées par l'armée royale, et de constater en même temps, avec la sévérité, la dureté même des répressions exercées, le courage incontestable des populations rebelles.

Si le Pouvoir ne pouvait, de toute évidence, tolérer la révolte contre l'autorité légale, qui eût compromis l'unité nationale si péniblement réalisée, il nous est impossible de nous défendre d'un sentiment de pitié pour ces hommes et ces femmes qui se firent les soldats intrépides et désintéressés de ce qu'ils considéraient comme les droits de la conscience au service d'une cause et d'un idéal, parfois peut-être mal envisagés par eux — eux qui, toujours, ignorèrent, dans leur héroïque simplicité, les tractations louches et les intrigues dont plus d'un chef sut tirer honneur et profit.

SEDITIONS ET REPRESSIONS en Haute-Guyenne, sous Louis XIII

suite (1)

par M. Jean DONAT

Le siège de Saint-Antonin

VI

Pendant que le gros de l'armée de Louis XIII se livrait à l'attaque de Nègrepelisse, Vendôme et Thémines, avec les maréchaux de camp Vaillac et Arpajon, gendre de Thémines, s'étaient portés, dès le 8 juin, vers Saint-Antonin, la ville insoumise, dont le renfort, conduit par Beaufort, avait incontestablement contribué, l'année précédente, à l'échec du Roi devant Montauban. Vendôme exerçait le commandement ; il avait sous ses ordres les régiments de Piémont, Vibray et Vaillac, avec quelques compagnies de cavalerie. Il « s'achemina à une lieue prez Saint-Anthonin, pays où le canon n'a jamais roullé », écrit le *Mercure françois* qui fait de cette ville une description assez sévère, mais de nature cependant à en esquisser le cadre général : « Une petite ville qui fait la séparation de la Rouergue et du Quercy, composée de huit cents maisons ; les habitants y estoient rudes et

(1) Voir *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse*, XIIe série, t. XV, 1937. — Nous renverrons en ce qui concerne les sources et l'identification des personnages cités dans cette seconde étude, aux notes déjà données dans l'étude précédente.

barbares, tenans du lieu de leurs rochers, qui ne faisoient autre commerce que de prunes (2). Elle est dans une valée ronde toute environnée de montagnes ; les advenües en sont très difficiles pour l'aspreté des rochers, et pour les fascheux destours qui s'y rencontrent partout » (3). Pierre de Bordeaux observe très justement de son côté : « Il y a d'assez belles maisons dans St-Anthony... Il y a eu autrefois à un bout de la ville, au bout du pont, quelque monastère. Il y a encore apparence d'église et de cloître » (4).

Le territoire de la commune parcouru par l'Aveyron de l'est à l'ouest, et par son affluent la Bonnettte, du nord au sud, s'étend sur trois pays délimités par ces deux cours d'eau : le Rouergue, le Quercy et l'Albigeois.

L'Aveyron, coulant au pied des murailles de la ville, marquait en ce point la limite septentrionale de l'Albigeois. La partie du territoire communal qui se trouve dans le pays d'Albigeois, porte le nom de frau ou causse d'Anglars. La lisière nord en est étayée par une puissante et imposante falaise qui, sur une longueur de plus d'un

---

(2) Dans les *Mémoires* de Pierre de Bordeaux, auxquels il sera fait encore de fréquents emprunts, il est dit : « Le plus grand traffic et d'où il vient de l'argent à ceux de Saint-Anthony est de leurs toilles et prunes, qu'ils portent à Montauban et en rapportent du blé ». — Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que l'industrie des draps fut extrêmement prospère à Saint-Antonin au XIIIe et XIVe siècles, comme en témoignent deux documents importants : un procès entre les marchands de Saint-Antonin et la ville de Gênes, et un règlement des métiers du XIVe siècle. Partout, jusque dans les rues les plus étroites, subsistent encore des ouvertures de boutiques fort nombreuses des XIIIe et XIVe siècles. Jusqu'au XIXe siècle, il y eut des ateliers familiaux de tissage et des moulins à foulons.

(3) *Mercure françois*, t. VIII.

(4) Il est inétressant de constater ici encore l'esprit d'observation du mémorialiste normand, dont la remarque est parfaitement exacte : la collégiale de Saint-Antonin, fondée en 763, détruite cinquante ans avant le passage de l'armée de Louis XIII par les protestants, se trouvait, en effet, à l'un des angles de la ville, à proximité du pont.

kilomètre, domine verticalement, à une hauteur de 150 mètres, l'agglomération communale.

La Bonnette, encaissée dans une vallée profonde et fort belle, coule aussi entre des coteaux à pic et longe la ville sur son flanc ouest. Elle marque la limite entre le Rouergue et le Quercy. La ville est bâtie dans le Rouergue. Le territoire communal se développe donc en Quercy, jusque tout près du village de Septfonds, en direction de Montricoux et Caussade.

C'est sur ce terrain que l'armée de Louis XIII va prendre pied pour les opérations du siège.

Dès son arrivée, Vendôme songea à installer son campement en une position avantageuse. Il voulut réaliser cette installation dans la journée du 9 juin, en s'établissant au lieu de Pechdax, auprès de la ferme de ce nom, qui existe encore, sur la lisière même du causse de Quercy.

Cette hauteur, au pied de laquelle coule la Bonnette, présente des pentes abruptes et domine nettement Saint-Antonin. Elle était gardée par des soldats de l'armée protestante, et ses défenseurs s'étaient vantés d'y tenir une quinzaine de jours. Vendôme avait fait avancer ses troupes à deux mousquetades du sommet de la montagne, plaçant le régiment de Piémont à droite, celui de Vaillac à gauche, et Vibray au centre. En avant marchaient les enfants perdus. Les troupes de Vendôme chargèrent vivement, et les défenseurs, contraints d'abandonner le terrain, se contentèrent de décharger leurs mousquets en se retirant. Les plus opiniâtres, qui s'acharnaient à se maintenir sur la position, furent massacrés à coups de hallebardes. Les autres vinrent s'abriter derrière les fortifications déjà préparées, d'où ils tirèrent sur leurs poursuivants dont ils tuèrent une dizaine. Ce fut la première escarmouche.

Vibray et Vaillac, descendant ensuite sur leur gauche, attaquèrent un pigeonnier où une troupe ennemie s'était fortifiée ; elle opposa une ferme résistance dont les royaux vinrent à bout, mais qui coûta au régiment de

Vibray la perte d'un sergent-major, d'un capitaine, de plusieurs officiers et d'hommes de troupes.

Ce premier fait d'armes, relaté par les mémorialistes et le *Mercure françois*, se trouve confirmé par le *Journal* de l'un des soldats de la défense, au témoignage duquel nous ferons souvent appel au cours de cette étude (5). « Le 9 juin 1622, écrit-il, la ville de Saint-Antonin en Rouergue a commencé d'être attaquée par les troupes de M. de Vendôme, du duc d'Elbeuf (6) et du maréchal de Thémines. La première attaque a été faite à Pechdax où les troupes se sont logées et ont dressé plusieurs corps de garde... »

Quelles étaient les défenses de la ville ? Depuis longtemps déjà elle possédait une enceinte de protection. Dès le XIIIe siècle, elle procédait, en effet, à l'entretien de ses murailles, de ses fossés et de ses portes qui la fermaient. Cette enceinte était constituée par l'Aveyron au midi ; la Bonnette à l'ouest ; au nord et à l'est, par un fossé qui, achevant d'encercler la ville, allait rejoindre l'Aveyron. Les articles de dépenses, inscrits dans les comptes consulaires du XIIIe au XVIe siècle, apportent la certitude que la communauté ne cessa de veiller à l'entretien de cette ligne de protection. Ce sont des réparations ou des améliorations fréquentes aux fossés, aux portes, aux ponts. Cinq portes s'ouvraient dans les murailles, pourvues chacune de son pont-levis : la porte du Pont-d'Aveyron, celles de la Condamine, des Tafets, la porte dite du Pré, celles de Rodanèze et de la Peyrière. En arrière du fossé courait un solide mur de 1 m. 80 d'épaisseur, surmonté de son chemin de ronde, dont il existe eucore des restes. Deux dérivations de la Bonnette, toujours existantes, permettaient l'alimentation des fossés, en même temps que,

---

(5) Ce récit qui a pour titre : *Journal et relation du siège et réduction de la ville de Saint-Antonin par le roi Louis XIII*, a été publié par de Gaujal, dans les *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. IV, Paul Dupont, 1859.

(6) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, marié à Mlle de Vendôme, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

traversant la ville, elles avaient favorisé à l'intérieur la création d'industries.

Ce premier système défensif était devenu au XVIIe siècle complètement insuffisant. Il fallait tenir compte, en effet, des transformations accomplies dans l'armement. Aussi les assiégés avaient-ils dû songer à se créer les moyens de défense imposés par les conditions modernes de l'attaque. Ces moyens nous sont révélés avec plus ou moins de précision par la description que nous en donnent les récits concernant l'attaque de Louis XIII ou par les rares plans bien défectueux que nous possédons.

Le plan tracé par René Bary dans *La Vie triomphante de Louis le Juste* est de pure fantaisie, et ne mérite guère d'être retenu. Il ne présente d'exactitude qu'en ce qui concerne la défense de la ville sur l'Aveyron. Il marque aussi la place, en amont de la ville, des deux moulins de Gélis et du Gravier, sis chacun sur une rive de l'Aveyron, et reliés par la même chaussée, et en aval de la ville, ceux de Fontalès et de Roumégous placés, l'un par rapport à l'autre, dans une position analogue. Le pont qui franchit l'Aveyron y est représenté porté par cinq arches et pourvu de trois tours de défense.

Pierre de Bordeaux, seigneur de la Sablonnière, dont nous avons utilisé les intéressants *Mémoires* dans notre précédente étude, a tracé un vague, mais très insuffisant schéma des fortifications crées par Saint-Antonin au moment du siège.

Mieux présenté est le plan donné par Chabans dans son *Histoire de la guerre des Huguenots* (7). Il reste cependant encore très imprécis, et même passablement inexact en de nombreux détails. Il permet pourtant de mieux saisir, et l'organisation de la défense, et la disposition de l'attaque. Nous le reproduisons ici (8) :

---

(7) Chabans, *Histoire de la guerre des Huguenots, faite en France sous le règne du Roy Louis XIII,* Paris, Toussainct du Bray, 1634.

(8) Ses dimensions réduites rendant difficile la lecture de

PLAN DU SIÈGE DE CHABANS

Bassompierre fait des fortifications de la ville une description assez vague. Les ennemis avaient jeté, dit-il, sur l'avenue une corne avancée ; « cette corne, à ce que nous voyions clairement, étoit retranchée par le milieu en même flanquement comme elle étoit à la tête. Elle étoit défendue par ses côtés de deux petits ravelins (9) revêtus, qui étoient toutes les fortifications à la moderne qu'avoit Saint-Antonin, hormis que, de deux côtés, il y avoit de petits dehors qui n'étoient que des tranchées flanquées pour y faire tirer des mousquetaires, et non pour les disputer. Il y avoit une assez bonne contrescarpe devant le fossé, à la tête de ces deux petites pièces ». En arrière se trouvait le fossé avec contrescarpe, et la muraille portant de loin en loin de petites tours.

La muraille longeant l'Aveyron ne possédait d'autres moyens de défense que deux tours sans grande puissance.

Bassompierre signale l'existence de la chaussée du moulin de Roumégous « à huict cents pas au-dessous de la ville qui tenoit l'eau en hauteur » (10).

Le vendredi, 10 juin, les troupes royales portèrent

---

la légende placée dans l'angle de droite, nous la reproduisons ci-dessous :

— A. Hute et Batterie du Roy ;
— B. Quartier de Mrs les Généraulx ;
— C. Quartier de l'Infanterie ;
— D. Batteries et tranchées d'approches ;
— E. Fausse ligne dans un canal ;
— F. Galleries et bresches aux pointes de la corne ;
— G. Batterie sur la contrescarpe, la corne estant prise.

(9) Ces ravelins à angles saillants sont en réalité des demi-lunes.

(10) Plus tard, lorsqu'une brèche aura été pratiquée, les assiégés, d'après Pierre de Bordeaux, s'appliqueront à aveugler la brèche, en entassant entre la muraille et les maisons, de la « boue, du fumier et de ce qu'ils avoient peu. »

leur avance jusque tout près des cornes. Elles eurent onze tués ; les prisonniers avaient été jetés dans la Bonnette. Simple escarmouche au cours de laquelle les assiégés paraissent avoir été peu éprouvés.

Le lendemain 11, les royaux prononcèrent une attaque plus vigoureuse, vers les dix heures du matin. Leur avance progressa encore, essayant d'encercler la place, car l'auteur du *Journal du siège* constate qu'ils se sont emparés du pigeonnier de Bounhiol qui se trouvait certainement dans la vallée ; un gros de l'ennemi occupa les pentes de Rodanèze, dans la partie est. Ces pentes sont d'ailleurs dominées, dans la direction du nord, par un rocher à pic nommé « la Castille Saint-Bernard », où s'aperçoivent encore deux larges brèches pratiquées dans le rocher. La tradition locale veut que là eussent été placés les canons destinés à bombarder la ville. Cette hypothèse ne saurait résister à un examen sérieux de la direction des brèches : si des bouches à feu y furent placées, ce ne peut être que pour battre au besoin le chemin de Rodanèze par où pouvait arriver, par le Rouergue, du secours des Cévennes.

Le combat dura toute la journée. Vers minuit, les assiégés avaient fait dix prisonniers, soldats venus de Najac ; ils furent rapidement exécutés : on les jeta dans la rivière.

VII

Jusqu'à ce moment Louis XIII était resté devant Nègrepelisse, où, dans la journée du 10 juin, il avait assisté, d'une fenêtre, à l'assaut qui devait lui livrer la ville.

Le lendemain 11, il faisait pendre les défenseurs saisis dans le château. Et le 12, jour de dimanche, après avoir assisté à la messe, il passait l'Aveyron, nous dit Héroard

dans son *Journal* (11), pour se transporter à Montricoux. « Nous partismes de Villedieu devant Nègrepelisse, écrit de son côté Pierre de Bordeaux, et vinsmes coucher à Monricouts ».

Ce jour-là était parvenue à Saint-Antonin la nouvelle de la prise de Nègrepelisse et de la sévère répression qui l'accompagna : « Le fils de Vinagré, arrivé de Nègrepelisse, a dit, écrit le narrateur local, que le roi y a fait pendre cinquante des principaux habitants aux fenêtres de leurs maisons ». Cette grave nouvelle n'affaiblit ni le courage ni la résolution des assiégés. Leur artillerie — dont une coulevrine (12) — placée au bastion de la porte du Pré, aurait, d'après le même récit, tué plus de quatre-vingts hommes à l'ennemi.

De Montricoux, Louis XIII se dirigea ensuite vers Saint-Antonin, distant d'environ 18 kilomètres. Le 13, écrit encore Héroard, « il arrive à la plaine de Campadour, qu'il avait donnée pour rendez-vous à l'armée, y dîne sous des pruniers. A midi, il monte à cheval », pour aller reconnaître la place assiégée. Condé, qui l'avait précédé, avait été reçu à l'extrémité du plateau par Vendôme et Thémines. Dans son escorte se trouvaient Bassompierre, Schomberg, Praslin, Saint-Géran.

Ce même jour s'institua au conseil de guerre une discussion d'importance au sujet des opérations. Bassompierre, qui en fut l'instigateur, en donne dans ses *Mémoires* un développement intéressant. Vendôme et Thémines avaient formé le projet d'attaquer Saint-Antonin par le nord, en réduisant les fortifications édifiées par les assié-

---

(11) *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*, édit. Soulié et de Barthélemy, Didot, 1868, t. II, p. 262.

(12) Cette coulevrine, que la ville possède encore, est restée entourée d'une considération particulière par la population. Elle dut être fondue à Saint-Antonin même, où fut créé en 1562, un véritable atelier de fonderie de pièces destinées à la défense de la ville, en vue des guerres religieuses, ainsi qu'en témoignent les comptes consulaires de cette époque (Arch. de Saint-Antonin, CC 52).

SANTONIS

BIBLIOTHÈQUE
TOULOUSE
DE LA VILLE

gés. Ils avaient même déjà, à cet effet, détourné le cours de la Bonnette (13) ; « des gabions en pfalsades pour servir de blindes » (14) avaient été jetés dans son lit, et des tranchées d'approche pour atteindre la rivière avaient été creusées. Ils espéraient ainsi aborder plus aisément la corne avancée jetée sur l'avenue, et protégée sur les deux côtés par les deux petits ouvrages à angles saillants, dont il a été déjà parlé.

Marillac qui, en sa qualité de maréchal de camp, avait ainsi préparé la position, conduisit dès son arrivée le prince de Condé sur les lieux pour lui expliquer les dispositions prises, s'efforçant de le convaincre de l'avantage qu'il y avait à attaquer l'ennemi par le fond de la vallée, c'est-à-dire face à ses fortifications. Condé, assis sur le bord du rocher, d'où se découvrait la ville et ses avenues, tint aussitôt son premier conseil auquel assistaient entre autres Praslin et Schomberg. Bassompierre, qui, durant ce temps était allé reconnaître les lieux, arriva un des derniers. Il put entendre chacun des membres approuver le projet de Marillac. Interrogé à son tour, il donna un avis opposé à ceux qui avaient été jusque-là formulés. Il combattit le plan proposé, contraire, dit-il, à la fois au sens commun et à ce qu'il appelle les « règles de l'art de la guerre ». Il part de cette idée, communément admise, que « les places assises sur le bord des rivières

---

(13) Il est encore aisé de se rendre compte de ce fait en se plaçant sur le pont dit des « Tafets » ; de toute évidence, ce pont avait été construit pour se présenter perpendiculairement au cours de la rivière ; il se présente maintenant en biais, et avec un peu d'attention, il est possible de découvrir la ligne de l'ancien lit.

(14) D'après le marquis de Chantayrac dans l'édition qu'il a faite des *Mémoires de Bassompierre,* il faudrait lire « palissades ». Bassompierre aurait conformé son orthographe au son du mot allemand *pfahl* qui signifie pieu ; d'où « pfahlwerk », palissade. Ces pieux entraient, en effet, dans la construction des blindes, instruments de protection formés de branches d'osiers entrelacées entre deux rangs de pieux et de bâtons, et destinés à se protéger pour pousser l'attaque ou pour se couvrir, et former en arrière le parapet avec des gabions.

se doivent plutôt attaquer par le haut et le bas de la rivière que par tout autre endroit », parce que, par ce moyen, « on n'a qu'à se couvrir du côté opposé à la rivière » ; les ennemis ne peuvent jamais parfaitement fortifier ce point ; et, en outre, le cours d'eau fait office de tranchée et de chemin couvert.

En ce qui le concerne, il propose de détruire la chaussée de Roumégous qui se trouve en aval de la ville, de façon à abaisser le niveau de l'Aveyron, assez bas en cette saison, ce qui permettrait le passage de 2.000 hommes. Il serait en même temps possible de passer deux canons pour les mettre en batterie à quatre cents pas de la ville, sur le bord de la rivière. Bassompierre s'offre d'ailleurs à exécuter lui-même cette opération, se faisant fort d'occuper cette nuit même les postes établis par les assiégés depuis la rivière jusqu'à l'une des demi-lunes qui forment tête dans la vallée. Le lendemain grâce à l'occupation de ces ouvrages, il ferait saper la muraille au long de l'Aveyron, ne se trouvant exposé qu'à recevoir, au cours de cette opération, le feu des défenseurs du pont, qu'il était facile d'emporter ou, au besoin, de démolir par le canon. Par ce moyen il se faisait fort, affirmait-il, de prendre la ville en trois jours (15).

Il ajoutait que l'attaque par le nord de la vallée se présentait autrement difficile. Avec la population bien disposée à se défendre, il prévoyait quinze jours au moins

---

(15) Il n'est pas sans intérêt de signaler, à l'avantage de Bassompierre, que plus tard, le grand Vauban émettra une opinion semblable. Il écrira dans son *Traité de l'Attaque et de la Défense des places,* (t. Ipp. 42 et 43, La Haye, Pierre Hondt, 1742) : « Il y a beaucoup de places situées sur des rivières qui n'en occupent que l'un des côtés, ou si elles occupent l'autre, ce n'est que par de petits forts, ou des dehors peu considérables, avec lesquels on communique par un pont... Où cela se rencontre, il est plus avantageux d'attaquer le long des rivières, au-dessus ou au-dessous, appuyant la droite ou la gauche sur un de leurs bords, tendant à se rendre maître de ce dehors, ou d'occuper une situation propre à placer des batteries de revers, sur le côté opposé aux grandes attaques ».

de siège : d'où perte de temps, d'hommes et de munitions qu'il serait plus prudent de réserver pour la campagne en Languedoc. Il conteste la théorie de Marillac prétendant que le point le plus faible des assiégés est celui où ils se sont le plus efforcés de se fortifier. S'il a pu être le plus faible, il a cessé de l'être ; et c'est une faute de l'y attaquer. Et, après avoir minutieusement examiné les moyens de défense de l'adversaire, il conclut que c'est du côté de l'Aveyron qu'il convient de mener l'attaque.

A cet exposé, Condé répondit sévèrement avec une pointe bien marquée d'ironie, qu'en ce qui le concernait, il avait moins de présomption, et qu'il ne manquerait pas de signaler dans son rapport au roi la proposition de Bassompierre dont l'avis s'opposait à celui de tous les autres membres du Conseil. Une discussion assez vive s'engagea alors à la suite de laquelle Bassompierre demanda à être relevé de tout commandement pendant le siège. Il parvint effectivement à obtenir du roi de ne pas servir comme premier maréchal de camp.

Son projet ne paraît pas d'ailleurs avoir été unanimement désapprouvé. Ainsi Chabans, qui avait bien quelque compétence en matière d'artillerie et de fortifications, écrit dans ses *Mémoires*, mais sans se prononcer pourtant nettement, que l'attaque « fut debatue au Conseil extremement, y en ayant deux autres à faire beaucoup plus faciles », dont l'une « au long de la rivière par le dessoubs ».

Dans cette journée du 13 juin, Louis XIII, voulant reconnaître la place, descendit jusqu'au bas de la montagne, à la portée du mousquet des ennemis. « Il y fut tiré un coup de pièce, écrit Héroard, portant balle de plomb de la grosseur d'un œuf, qui passa droit et au-dessus de lui ».

Un trompette fut chargé d'aller sommer la ville de se rendre. La réponse des habitants fut « qu'ils estoient très humbles serviteurs du Roy », mais « qu'ils n'estoient pas pour lors en humeur de l'y laisser entrer, et qu'ils

garderaient la place pour le service de leur religion et de leur conscience, et pour le service de M. de Rohan, sous l'authorité duquel ils la conserveroient et garderoient au péril de leurs vies » (16). Fière réponse qui, si elle n'est point celle du devoir civique, souligne bien cependant la résolution des assiégés. Elle fut accompagnée d'une quinzaine de mousquetades tirées sur le trompette.

Dans la même journée une menace contre la ville fut signalée au point opposé, vers le sud. Une troupe commandée par Pénavaire (17) sortit de la place pour se porter vers le causse d'Anglars, où, au cours d'une rencontre, quatre soldats de l'armée assiégeante furent tués au lieu de Coumbo-Luysento. Dans la nuit, le corps de garde placé à la Popie pour surveiller le pont d'Aveyron fut alerté. Néanmoins le régiment de M. de Cessac (18) réussit à établir son campement au bout de la côte de Penne, c'est-à-dire tout en haut du rocher d'Anglars.

Les habitants ayant fait prisonnier un cavalier de l'armée royale, celui-ci leur apprit que cette armée comptait 30.000 hommes, et amenait avec elle six pièces de canon. Cette nouvelle fut accueillie avec une certaine surprise mêlée de scepticisme ; car la population ne croyait pas que l'artillerie royale pût se déplacer à travers le terrain accidenté qui entoure la ville. Le *Mercure françois* le constate en ces termes : « Les habitans avoient rompu tous les chemins qui y abordoient, de sorte qu'on ne pouvoit passer sans être en danger de tomber dans des

---

(16) *Mémoires de Pierre de Bordeaux*, p. 161. Le *Mercure françois* place ce fait à la date du 14 juin, tandis que Pierre de Bordeaux et Bassompierre lui assignent celle du 13, qui nous paraît la plus vraisemblable.

(17) Les Pénavaire jouèrent un rôle important à Saint-Antonin au cours des guerres religieuses. Nous relevons fréquemment le nom de François Pénavaire, qualifié « écuyer », dans les registres de notaires des XVIe et XVIIe siècles (étude de Maître Dutemps). Un Pénavaire avait été désigné comme député aux Etats généraux de 1614 (il fut injustement évincé) ; des Pénavaires émigrèrent à Berlin à la Révocation.

(18) Cessac (Baron de), seigneur de Cazillac.

précipices. Et, sur la croyance que le canon du Roy ne pourroit pas approcher de leur ville, ils disoient, quand on leur en parloit, qu'il avoit la goutte. Il y avoit dedans, pour la défendre, douze cents hommes tant soldats qu'habitans ». Même constatation est faite par Bordeaux : « Comme nous arrivasmes, ceux de Saint-Anthony ne croyoient pas que le Roy eust du canon ; et comme ils en furent asseurés, ils s'en moquèrent et dirent qu'il avoit la goutte, ne croyant pas qu'on le peust descendre parce qu'autrefois ils avoient esté assiégés par des gouverneurs (19) de province, à ce qu'ils disoient, qui ne l'avoient pu faire ».

En outre, Montauban les avait assurés que leur ville était imprenable.

VIII

Vers les trois heures de l'après-midi, le roi s'était retiré vers le hameau des Granges (20), à quelques kilomètres en arrière de lieu de Pechdax. On était à ce moment en saison sèche ; et sur ce sol formé de rochers calcaires, et dépourvu de sources naturelles, la pénurie d'eau se faisait péniblement sentir : « Il y avoit aux Granges, explique Pierre de Bordeaux, une grande nécessité d'eaux, tant pour les hommes que pour les chevaux ; et, de mesme qu'à la table de M. le Grand-Maistre et autres tables nous n'avions point eu de vin devant Nègrepelisse en un disné, là nous n'eusmes point d'eau à souper ». Il observe d'ailleurs assez exactement le pays : « Despuis les Granges jusques à Saint-Anthony, ce ne

---

(19) Les habitants paraissaient donc avoir conservé le souvenir du siège de 1352-1354, coupé de longues trêves : la ville s'étant livrée aux Anglais avait été occupée par le captal de Buch et assiégée par Jean d'Armagnac.

(20) Les Granges se trouvent dans la commune de Saint-Antonin, à environ 7 kilomètres ouest de la ville.

sont que cailloux (21), d'un pied d'épaisseur pour le moins et fort larges ; les terres mesmes n'y vallent rien, et tout brusle là en temps de chaleur ». Quant au logement, ses camarades et lui durent se contenter d'un colombier où ils « ne manquèrent pas de puces ».

C'est aux Granges que, le lendemain, 14 juin, Louis XIII fut averti qu'un secours venant de Montauban se dirigeait vers Saint-Antonin à travers la forêt de la Grésigne, par conséquent du côté opposé à l'attaque de l'armée assiégeante. Le gentilhomme qui avait apporté la nouvelle fut aussitôt envoyé en reconnaissance dans cette direction avec dix mousquetaires. Il revint faire son rapport : il n'avait vu ni troupe, ni convoi. Le roi en conclut qu'il s'agissait seulement des régiments de Picardie et d'Estissac se disposant, sous le commandement de M. de Valence, à investir Saint-Antonin par delà le pont : « ils étaient passés par le moulin de la Pierre » (22).

A cause de l'incommodité du lieu des Granges, et surtout à cause du manque d'eau, le quartier du roi fut transporté à Caylus. « Queilus, est une petite ville sur un costeau, enveloppée de tous costés de haultes costes. Elle est toute en costes », écrit encore fort exactement Bordeaux.

Durant ce temps, Condé avait organisé son attaque. Les régiments de Picardie, d'Estissac et de Bury furent chargés de bloquer Saint-Antonin, tandis que ceux de Navarre, Normandie et Chappes devaient attaquer par le nord. Mais comme on se trouvait fortement incommodé par les feux de mousqueterie tirés des bastions avancés, et de colombiers fortifiés à mi-flanc de coteau et trans-

---

(21) Il appelle « cailloux » les larges dalles de pierre qui, souvent sur d'assez grands espaces, affleurent au sol, rendant incultes certaines parties du Causse.

(22) *Mémoires de Pierre de Bordeaux*, p. 164. C'est la première et la seule fois que nous trouvons ce nom de « moulin de la Pierre » : il est probable qu'il s'agit du moulin qui portait déjà à cette époque le nom de « moulin du Gravier » et qu'il y a eu confusion de mots dans l'esprit du narrateur.

formés en positions défensives, le régiment de Chappes fut chargé de creuser des tranchées d'approche. En même temps Nantas était envoyé avec cent soixante hommes, un lieutenant, un enseigne et quatre sergents pour déloger les ennemis accrochés à la montagne. Cette opération réussit ; mais de part et d'autre, il y eut des tués et des blessés : *Le Mercure françois* dit que, ce jour-là, 14 juin, les ennemis perdirent deux de leurs meilleurs capitaines, venus des Cévennes, et une quinzaine d'habitants de la ville. L'auteur du *Journal du siège* note qu'il fut tiré plus de deux mille coups de mousquet et quelques coups de fauconneau.

Vers les trois heures de l'après-midi, les assiégés placèrent huit pièces de canon en batterie au bout du Pré commun ; deux coulevrines sur un pigeonnier et sur un autre trois fauconneaux. Les assiégeants, dont l'artillerie avait été transportée à bras d'homme, installèrent six pièces qui, tirant chacune trois volées, jetèrent le désarroi dans les rangs de l'adversaire : « Ils furent tous fort estonnés et fuyoient comme perdus et cryoient miséricorde » (23). Ils ripostèrent par l'envoi de projectiles dont Bordeaux nous fait connaître la nature : « Ils mettoient dans leurs pièces des plaques de fer qui pesoient environ cinq quarterons ou livres et demy, qui, si elles eussent esté plaines partout et toutes rondes, elles eussent peu pezer sept livres : c'estoit la capacité du canon de porter un boulet de sept livres ».

A en juger par les résultats, cette journée du 14 juin fut assez chaude. La ville reçut, à partir de trois heures de l'après-midi, vingt-six coups de canon ; des maisons furent atteintes et il y eut des blessés. En outre les troupes royales resserrèrent leur étreinte. L'attaque ne se borna pas d'ailleurs à la vallée nord, près de la Bonnette; elle se fit aussi vers le sud, près de l'Aveyron ; les assiégés furent chassés de la Popie et de la barricade qui

(23) *Mémoires de Pierre de Bordeaux*, p. 166.

défendait l'entrée du pont, ainsi que de celle du Gravier ; le moulin du Gravier fut détruit.

S'il y eut des combats au cours de la journée du 15 juin, l'action paraît avoir été cependant moins violente : quelques reconnaissances plus ou moins téméraires ou imprudentes de l'armée royale qui avança ses barricadés, et la conservation par les assiégés de leurs positions fortifiées, tel fut, en bref, le bilan de cette journée. La ville jouit d'une sécurité relative, et il y eut prêche pour exhorter la population. Deux faits, de nature à montrer l'état d'esprit des troupes assaillantes, se produisirent au cours de cette journée. Une dizaine de cavaliers qui souffraient de leur inaction trouvèrent amusant de suivre une patrouille commandée par un sergent, et chargée d'aller reconnaître le fossé des cornes ; ils se proposaient d'enlever le drapeau qui flottait sur les retranchements ennemis. Cet acte d'indiscipline faillit leur coûter cher ; la résistance qu'ils rencontrèrent fut telle qu'ils durent se borner à se défendre, heureux d'en être quittes pour quelques blessures de coups de piques ou de mousquets.

La discipline des troupes, comme la bonne entente entre les chefs étaient loin d'être parfaites. Un conflit éclata entre Marillac et les officiers des gardes du corps. Il découvre assez exactement l'état d'esprit de l'armée royale. Marillac ayant, la veille, envoyé des armes dans la tranchée, les capitaines des gardes refusèrent de servir sous ses ordres en sa qualité de maréchal de camp. Véritable mutinerie dont le bouillant Bassompierre fut aussitôt accusé d'être l'instigateur. Dès qu'il connut l'accusation portée contre lui, il se rendit à Caylus pour se justifier auprès de Louis XIII. Il y fut suivi de Condé et de Marillac, venus de leur côté pour signaler la conduite de Bassompierre, Condé l'accusant nettement de faire des « monopoles et des révoltes dans son armée ». Bassompierre répliqua en protestant de son innocence, et en expliquant la résistance des gardes par le fait que Marillac « ne leur étoit pas agréable ». Le roi se serait

contenté de répondre qu'il allait ordonner aux gardes d'obéir.

Le 16 juin, dix pièces se trouvaient en position pour l'attaque de Saint-Antonin. Amenées à bras d'homme, elles avaient été disposées de la façon suivante : huit à l'ouest, dans la vallée ; et, à mi-coteau, deux coulevrines battant les ouvrages ennemis.

Le roi, qui était venu de Caylus à Saint-Antonin, fut abrité, sur le coteau, dans sa redoute, d'où il pouvait assister à tous les mouvements et opérations du siège. Au cours de la nuit, Gamurini (24) avait fait creuser des tranchées. Après que le bombardement eut détruit les deux ravelins de la corne, le régiment des gardes fut chargé de lancer l'attaque. Il « donna par deux endroits au front de ceste corne, écrit Chabans (25), avec tout l'ordre et le courage qu'on sçauroit désirer ». Mais « les huguenots se déffendirent si bien, qu'on ne se peut encores loger, et fallut redescendre bien vite dans le fossé ». Les assiégés s'étaient, en effet, énergiquement défendus. Aussi le roi, jugeant que la situation devenait inquiétante, envoya-t-il Bassompierre porter l'ordre d'arrêter l'attaque.

Celui-ci descendit aux tranchées ; il y rencontra Vendôme, qui le reçut assez mal, lui disant être capable de lui montrer le chemin à suivre. A quoi Bassompierre répondit qu'il « en savait un bien plus court ». Et, avec une témérité qui tient un peu de la fanfaronnade, il monta à découvert par-dessus la tranchée, avançant droit devant lui, et sans précautions. Il devint aussitôt la cible des ennemis dont les mousquetades l'atteignirent : l'une coupa son baudrier et fit tomber son épée ; l'autre brisa son bâton, emporta sa manchette et perça sa manche, mais sans le blesser. Le roi, témoin du danger auquel il s'exposait, lui cria de sa redoute de se retirer. Téméraire

---

(24) Gamurini était un ingénieur italien, attaché à Marie de Médicis ; il avait déjà pris part à la campagne de 1621, et avait servi au siège de Montauban.

(25) Chabans, *Histoire de la guerre des Huguenots*, op. cit.

jusqu'au bout, Bassompierre continua son chemin, et vint lui faire son rapport (26).

Quelle était à ce moment la position occupée par les troupes royales ? Bordeaux dit que le régiment de Normandie, avec lequel il marchait, se trouvait sur la rive droite de la Bonnette. Lui s'était placé avec quelques camarades, au haut de la côte, pour avoir « le plaisir de voir tirer le canon », car Picardie et Estissac donnaient à ce moment sur la rive gauche.

Cette troupe s'empara de deux moulins (27), que les ennemis abandonnèrent, se contentant de tirer des mousquetades « de bien loing, dessus leurs courtines et d'une tour quarrée qui estoit à la pointe de lad. ville sur l'eaue, assez loing desd. moulins et du costé où nous estions ».

Il fut tiré au cours de cette attaque environ deux cent cinquante coups de canon, les coulevrines fouettant particulièrement les assiégés. Louis XIII lui-même avait participé au bombardement, pointant les pièces d'une batterie qui donnait sur la corne. « Par deux fois il tire sur des paysans qui remparoient ; à la deuxième fois, il en tue deux » (28). Il s'exposa personnellement, comme il lui arriva quelquefois au cours de ce siège, « ce qui ne contentoit pas beaucoup ceux qui l'y voyoient, pour la fortune qu'il y couroit », écrit le *Mercure françois*. Constatant le peu de résultats obtenus, le roi, qui ne partit qu'à huit heures du soir, défendit que l'on continuât à attaquer entre les deux éperons.

Peu explicite est la relation du rédacteur du *Journal du Siège*, qui se contente de signaler que le bombardement a duré six heures, brisant le pont-levis de la porte

---

(26) Le fait est confirmé par Bordeaux : « Le mesme jour, dans la batterie, M. de Bassompierre reçut deux coups de mousquet, un qui luy coupoit la moytié de sa baguette et luy emportoit aussy un gand ; l'autre coupa la moytié de son baudrier, coula dans son pourpoint sans que l'un d'eux touchassent sa chair » (P. 170).

(27) L'un de ces moulins fut, sans aucun doute, l'actuel moulin dit de Ponget.

(28) *Journal d'Hérard, op.cit.*

du Pré, mais n'ayant pas réussi à pratiquer de brèche dans la ligne de défense. Il dit aussi que la coulevrine de la ville ayant tiré sur Pechdax, il lui fut répondu par un coup de canon, qui passa à travers son rouage sans lui causer de dégâts sérieux, tout en blessant trois enfants, et emportant quatre doigts de la main gauche à un soldat. Il donne aussi quelques noms de personnes atteintes : « un boulet creva le ventre de Samuel Lacombe ; un autre emporta la tête de Guiral. Cavaillé Barre mourut la nuit dernière ; un soldat de Verfeil perdit la main et fut blessé à la cuisse... ».

Dans les récits que nous possédons, nous relèverons deux traits qui nous paraissent de nature à caractériser cette lutte où se mêlent étrangement l'acharnement de la défense et la curiosité qu'elle suscite parmi les populations voisines, hostiles ou sympathiques aux assiégés, mais lasses assurément de l'insécurité dans laquelle depuis longtemps elles vivaient.

« Ce mesme jour, écrit le seigneur de la Sablonnière, environ les trois heures de relevée, un tambour de la ville parut sur l'un des esperons, et, après avoir faict plusieurs chamades, dict : « Je vous commande par Mon-« seigneur de Rohan que vous ayez de vous retirer d'icy, « ou autrement il vous fera tous pendre avant qu'il soit « trois jours ». Il vint à l'instant à luy une façon de sergent qui le frappa et le fit retirer ». Et notre narrateur ajoute : « Et croy que led. tambour estoit ivre ».

Les populations des régions environnantes se portaient sur le sommet des hauteurs au pied desquelles la ville s'élève pour voir les opérations du siège. Etant donnée la portée des armes à feu, le danger n'était pas très grand pour les spectateurs. « Il se voyoit dans ces montagnes, depuis le matin jusques au soir, plus de six mil personnes qui regardoient les attaques, le travail des assiégeans et celuy des assiégés. De là on pouvoit mesme voir ce qui se faisoit dans la ville » (29).

---

(29) *Mercure françois*, t. VIII.

Le lendemain, 17 juin, bien qu'il fût tiré cent soixante-six coups de canon, qui firent des victimes, l'action fut moins vive. Cependant, au midi, des troupes royales parurent au bout de la côte de Penne. Quelques soldats s'avancèrent même jusqu'au faubourg la Popie, sur la rive gauche de l'Aveyron, où deux ou trois furent tués.

Le samedi 18, vers les trois heures de l'après-midi, le régiment de Normandie, de garde dans la tranchée, reçut l'ordre de gagner la pointe de l'une des cornes, qui paraissait mal surveillée. L'enseigne Cadresse monta sur la corne au cri de : « A moi ! à moi ! tue ! tue ! ». Il fut suivi de ses hommes. Mais aussitôt, les ennemis, qui attendaient en silence, sortirent d'un retranchement, lançant sur eux, grenades, chaux vive, feux d'artifice. Les femmes participèrent vaillamment à la poursuite, combattant armées de faux et de hallebardes, attaquant avec des grenades. L'enseigne Cadresse, d'autres officiers et soldats furent ainsi massacrés. Cette vigoureuse attaque des femmes est également signalée par l'auteur du *Journal du siège* : « La chambrière de Bertrande, écrit-il, en a tué deux avec une daille (faux) ; elle a été blessée avec Françoise de Pénavaire. La fille de Delort, la chambrière de Petit Dejust, Benoît tailleur, et Maffre Roubert ont été tués ». Parmi les blessés il cite Pinel, Vialars et Saint-Sébastien (30).

La résistance des habitants restait toujours ferme et résolue. Aussi le commandement de l'armée royale décida-t-il d'augmenter le nombre des pièces d'artillerie, huit canons et deux coulevrines ne paraissant plus suffisants pour réduire la place. On envoya prendre trois pièces à Albi et trois autres à Villefranche-de-Rouergue.

Et le lendemain, dimanche 19 juin, Condé ordonna de livrer un grand assaut. Le roi se trouvait dans sa redoute. Il se montra très mécontent des résultats obtenus à ce

---

(30) Saint-Sébastien était gouverneur de la place. Blessé à la hanche d'un coup de mousquet, et d'une vingtaine de coups de piques ou de hallebardes, il mourut de ses blessures.

jour : « Après disner, le Roy entra en son cabinet avec trois ou quatre gentilshommes. Il luy ennuyoit fort, et était triste de ce que l'attaque du régiment de Normandie n'avoit bien réussy. Il dict à Pelletut, huyssier dud. cabinet : Allez dire qu'on m'appreste mes bottes ; je veux aller là-bas. Il vouloit sans doute que sa présence donnast quelque effet plus grand au logement que le régiment des gardes devoit faire au mesme lieu que le jour précédent vouloit faire celui de Normandie » (31).

Les gardes furent chargés, en effet, d'enlever la corne. Entre quatre et cinq heures du soir, cinquante hommes vinrent, accompagnés de pionniers, procéder aux travaux d'approche. Mais à peine avaient-ils commencé qu'une femme donna l'alarme. Pour la couleur du récit, laissons la parole à Pierre de Bordeaux, qui appartenait au corps chargé de l'opération : « Une femme advertit les ennemis et cria : Arme ! arme ! Ils vindrent environ deux cents et plus de femmes que d'hommes et jettèrent plus de quarante grenades, force pierres et chaux vive sur les nostres, et les hommes force mousquetades. Le combat dura un quart d'heure. Les nostres furent contraints de se retirer (32) et y furent tués cinq ou six des nostres et quinze ou vingt blessés... Les ennemis en perdirent autant que nous. Le Roy resta fort en colère, et chacun jugea bien que [si] on les attaquoit autrement et en plusieurs endroicts, on ne feroit rien qui vaille ».

Parmi les victimes, se trouvait Lenchère, aide de camp et capitaine dans le régiment de Navarre. Le duc de Retz y reçut une blessure au genou, dont il resta estropié (33). Fut aussi blessé Cussac, envoyé par la reine mère auprès du roi.

---

(31) *Mémoires de Pierre de Bordeaux*, p. 176.

(32) On lit dans le *Journal d'Héroard* : « Le 19, à une heure (le roi) monte à cheval, va au camp où il voit faire une attaque à une corne, qui fut virilement repoussée par les femmes à coup de hallebardes ; s'en revint fort fasché à neuf heures et un quart. »

(33) *Le Mercure françois* place l'accident de Retz à la date du 16 juin ; mais Bassompierre et Bordeaux s'accordent sur celle du 20.

Du côté des assiégés, il est signalé la mort, à six heures du matin, du nommé Combay, tué d'un coup de mousquet au flanc, et la blessure du capitaine Sarremejane, et d'un nommé Ségui de Caussade. Les femmes eurent aussi leurs victimes : la fille Plagaven eut la tête emportée par un boulet ; et Cardinelle, femme Aliès, fut tuée en travaillant à la manœuvre. Dénombrement à coup sûr incomplet, mais démontrant cependant la sévérité des combats.

Montauban s'était disposé à ce moment à envoyer des secours à Saint-Antonin. Il s'en abstint, parce qu'il fut dit qu'il y avait « trop de gens et peu de vivres ».

Fort dépité de la lenteur des opérations, Louis XIII se retira vers les 9 heures du soir. Il rencontra en chemin Condé, Vendôme, Praslin, Thémines, Saint-Géran, Marillac, Séneçay et Arpajon, à qui il exprima son mécontentement « du peu d'effet des gens de guerre aux attaques ». Sur la proposition de Condé, il accepta de tenir un Conseil de guerre ; et l'on s'installa sous un arbre voisin. Bassompierre y assista. Il lui fut demandé son avis. Il s'en référa au plan qu'il avait présenté au début des opérations, se faisant fort, dit-il, de prendre la ville dans les deux jours, s'il lui était donné la direction des opérations et s'il était mis à sa disposition deux canons, qu'il placerait en batterie sur les rives de l'Aveyron : « Chacun voyoit bien que c'étoit le moyen le plus aisé, écrit-il ; mais celuy qui le proposait n'étoit pas agréable ; le roi toutefois s'y portoit » (34). Néanmoins le Conseil décida de tenter une attaque générale, car il convenait d'utiliser les préparatifs déjà faits. Mais, au cas de nouvel échec, on appliquerait le plan de Bassompierre.

---

(34) *Mémoires de Bassompierre, op. cit.*

IX

Il fut aussitôt arrêté de pratiquer un fourneau sur la pointe de la mine déjà préparée ; et le lundi 20 l'attaque générale fut ordonnée. Tous les régiments marchèrent, même les troupes de cavalerie qui combattirent à pied ; même cent gendarmes du roi. Schomberg commandait l'artillerie. La mine éclata au moment où les défenseurs de la corne dînaient. Aussitôt les troupes s'élancèrent vers les buts qui leur avaient été assignés. Le régiment de Piémont donna au point d'éclatement de la mine : là fut blessé Lavardin, sénéchal du Maine ; il mourut quinze jours après.

Sur la gauche attaquèrent Vibray et Vaillac ; ils perdirent aussi quelques capitaines et divers officiers. Plus en avant, mais sur le même côté, chargea le régiment de Navarre, qui perdit son aide de camp, Paluau, atteint de deux coups de mousquet : « C'étoit, dit Bassompierre, un brave jeune homme, et qui avoit bien le cœur au métier ».

Le régiment de Normandie donna sur le grand ravelin et en délogea les ennemis. Sur ce point le combat fut particulièrement acharné. Plusieurs capitaines furent blessés, entre autres Paillès, mortellement atteint (35), d'Eveines, Vaillac, en tout une douzaine d'officiers et une cinquantaine de soldats.

La corne fut enlevée par le régiment de Chappes, qui s'était glissé par derrière. Les gardes, avec deux cents hommes, attaquèrent à droite le petit ravelin et la contre-scarpe.

L'artillerie de Schomberg fit, paraît-il, merveille. « Le

---

(35) Roger de Villemur, baron de Paillez, était protestant. Avant de mourir, il se convertit à la religion catholique sur l'intervention de Chabans, qui « luy fit venir un prestre qui le confessa. » (Chabans, *Histoire de la Guerre des Huguenots*, etc. *op. cit.*)

canon tirait si soudainement que les ennemis, n'osoient paroistre sur les remparts ny sur leurs ravelins, d'où ils pouvoient voir, jusques au pied toutes nos troupes qui avoient donné, et qui demeuroient aussi à descouvert plus d'une heure auparavant que s'estre logez » (Bordeaux).

Tout fut enlevé : corne, demi-lune, contrescarpe, jusqu'aux fossés. Les assaillants subirent des pertes importantes ; elles furent dues à l'impétuosité avec laquelle ils poursuivirent leurs adversaires sans prendre de suffisantes précautions.

A un soldat qui lui apporta un drapeau ennemi, le roi remit cent écus.

Du côté des assiégés les pertes furent sensibles aussi. Les hommes occupant les retranchements (c'étaient les meilleurs soldats) furent massacrés. L'auteur du *Journal du siège* constate : « Le troisième assaut a été donné aux cornes ; il a été terrible ; dans les deux partis, on a perdu beaucoup de monde. Les ennemis, à force de troupes et de coups de canon ont gagné les cornes et fait brèche aux murailles de la ville ; mais ils ont perdu un grand nombre d'hommes. Ils nous en ont tué aussi beaucoup, entre autres : David Ouradou, capitaine ; Cousin, le fils du capitaine ; Benjamin Philippy ; David Franc, notaire (36) ; Luc, tailleur de Bruniquel ; Bourrel, apothicaire ; Prévarac, de Verfeil. Marc Grave a eu la tête emportée d'un coup de canon sur le bastion de la Condamine, et Abraham Barrières a eu le même sort sur le bastion de Bézies ». Et il ajoute : « Le même coup de canon m'emporta à moi, Antoine Aymar, la main gauche ». Et parmi les blessés, il cite son beau-frère, Jacob Aymar, Bounhiol, Vaysse de Caussade, David Hugonnet, sergent. Pierre Pénavaire fut atteint mortellement au flanc en ravitaillant les soldats de poudre et de balles. Détail à noter : Jacob Aymar et Hugonnet moururent quelques jours après

(36) Franc fut tué sur les remparts au moment où il rédigeait un testament.

« ayant fait profession de foi, et reçus par le P. Bernard, capucin, en la religion catholique, apostolique et romaine ».

Pierre de Bordeaux, après avoir rapporté qu'à ce combat participèrent plus de soixante femmes de la ville, donne ces anecdotes qui soulignent la sauvage âpreté de la lutte : « Une belle fille se meit à genoux devant un soldat, luy dict : « Faites-moi ce que vous voudrez, en « son langage, et me sauvez la vie. — Je n'ay pas le loysir « pour cette heure, repart le soldat ». Luy donna de « l'espée dans le corps, et la tua ».

Ce même jour, « une fille se rendit à un soldat et le pria de luy sauver la vie. Le soldat en eut pitié, et à trois ou quatre pas de là, comme led. soldat n'y pensoit point, elle tira un couteau, luy en donna dans le ventre ; et, après se coucha contre terre, à dents, et fut tuée ».

Dans cette lutte, il était venu à Saint-Antonin du renfort de diverses places protestantes ; il fut enlevé, en effet, des mains d'un soldat ennemi un drapeau aux couleurs de Sainte-Foy (rouge et vert).

Le lendemain mardi, 21 juin, la ville demanda à parlementer. Une trêve fut négociée, et le roi délégua à cet effet Condé, ce qui rendit sceptiques sur le succès d'un accord tous ceux qui connaissaient les sentiments du négociateur. Car Vendôme et lui ne cachaient pas leur intention « de faire pendre tous les parpaillots » (Bordeaux).

Parti de Caylus le roi se rendit à cheval vers Saint-Antonin. A mi-chemin il rencontra Condé, Prastin et leur escorte. Il s'entretint un quart d'heure avec eux ; puis rentra à Caylus.

Durant cet entretien, les archers de la connétablie surprirent trois protestants qui avaient profité de la trêve conclue pour aller relever leurs morts, et une femme son mari, enterré sous les éclats de la mine du jour précédent. Ils les arrêtèrent, parce que, en dépit de la trêve, il avait été tiré sur des royaux. Chacun croyait qu'ils seraient pendus. Mais il n'en fut rien fait, comme l'ap-

prit plus tard Bordeaux, qui, après la reddition de la ville, logeait dans la maison de l'un d'eux, dont la fille, âgée d'une quinzaine d'années, avait également été ensevelie par l'explosion de la mine au moment où elle venait lui apporter à manger.

Ce jour du 21, la contrescarpe fut minée ; vers minuit elle sauta, et les débris comblèrent le fossé.

Malgré cette défaite, la résolution des huguenots ne paraissait pas défaillir. « Comme nous estions sur la contrescarpe, où l'on devoit faire la brèche, conte Pierre de Bordeaux, il y avoit un parpaillot qui estoit fils d'un hostelier du fauxbourg de Saint-Denis. Un des nostres qui le recogneut lui dict : « Tu voudrais bien estre « maintenant au fouxbourg Saint-Denis. — Je ne vou- « drais pas, dit-il, estre à celuy de Saint-Martin. — Tu « seras pendu ! lui dict le nostre. — Vous n'estes pas « encor où vous pensez, lui dict-il. Si tous ceux qui sont « icy dedans estoient de mon opinion, vous ne tiendriez « encor rien ; c'est à mon grand regret que cela se faict ». On luy dict quelques injures et aussitost, il se retira de dessus la muraille ».

X

Ce jour du mercredi 22, les assiégés se voyant réduits à l'impuissance demandèrent à être reçus à composition, se déclarant prêts, si cette condition leur était refusée, à se défendre désespérément, ce qui ne manquerait pas de causer à leurs ennemis de sérieuses pertes. Ils obtinrent un sauf-conduit pour leur consul Martin, chargé d'engager les négociations. Il fut reçu par Condé, avec qui se trouvaient Vendôme et Schomberg. Il insista pour qu'il fût accordé à ses administrés des mesures de clémence. Il lui fut simplement répondu, « qu'il n'y avoit point d'autre composition pour ceux de Sainct-Anthonin que celle de se soumettre entièrement à la Justice et Miséricorde du Roy, et se rendre à sa discrétion... Et sur

ce, il traicta de sa vie seulement, qu'on luy promit, et fut ainsi renvoyé » (37).

Il rentra, emportant la conviction que les chefs, de la sédition seraient pendus. Dans une assemblée tenue au Temple, il expliqua à ses concitoyens que le roi exigeait de la ville une reddition rapide, pure et simple, avec le paiement d'une indemnité de cent mille francs, la démolition des fortifications et l'entretien d'une garnison royale de trois cents hommes, jusqu'à ce que ces diverses obligations aient été remplies. Et comme certains insistaient pour qu'il fût obtenu du roi l'engagement écrit d'accorder la vie sauve à tous les habitants, Martin répondit qu'il n'avait pu obtenir sur ce point aucune promesse. Il fallut donc se résigner, et il fut alors définitivement décidé, toute résistance étant devenue impossible, de s'en rapporter à la miséricorde du roi, afin de sauver femmes et enfants, et éviter le sort de Nègrepelisse.

Pierre de Bordeaux précise encore la nature des conditions obtenues : « Ceux de Saint-Anthony, écrit-il, se rendirent. La garnison devoit sortir, gentilshommes et soldats avec le baston blanc (38). On leur donnoit escorte pour se retirer, et promettoient de ne porter jamais les armes contre le service du Roy... Il y entra six compagnies du régiment des Gardes et deux des Suisses... Ils devoient nourrir les nostres que le Roy y laissoit tant que leurs fortifications fussent ruinées, et la ville comme un village ».

Au moment même où se débattaient les conditions de la capitulation, un renfort venu de Montauban, et sollicité par Saint-Antonin après le combat désastreux du 20 juin, approchait de la ville. Les Montalbanais venaient rendre à Saint-Antonin le service que celui-ci lui avait accordé l'année précédente. Malheureusement leur secours ne se

---

(37) *Mercure françois*, t. VIII.

(33) L'auteur du *Journal du Siège* précise mieux encore : « Les soldats étrangers sortirent avec un bâton blanc à la main, les capitaines avec leurs épées... »

présenta que dans la nuit du 22, après la soumission de la ville, dont ils n'avaient pas été avertis. Il y a pire : ils avaient été trompés par Puységur, qui les fit traîtreusement tomber dans un piège. Voici les principaux points du récit qu'il en fait lui-même (39) : « Le jour étant fini, environ sur la minuit, je sortis pour aller poser une sentinelle dans un ravelin qui étoit hors de la porte où j'entendis du bruit. Je m'avançai et demandai : Qui va là ? Et on me répondit : Vive Montauban et Saint-Anthonin ».

Comme on était déjà informé qu'un secours se glissait dans les montagnes qui entouraient Saint-Antonin, Puységur ne douta pas qu'il ne s'agît d'une troupe ennemie qui ignorait la reddition de la place : « Je leur répondis en gascon, dit-il, comme ils me parloient, et leur fis entendre qu'ils étoient les bien-venus ; que j'étois allé voir s'ils ne venoient pas ; qu'il y avoit trois nuits entières que nous les attendions ; que j'avois ordre du gouverneur de les avertir, quand ils approcheraient ».

Aussitôt après, il allait prévenir le corps de garde et le lieutenant de la compagnie et informer Vendôme qui se trouvait dans la ville. Il revint ensuite pour leur dire que le gouverneur leur demandait d'entrer, mais seulement après avoir déposé leurs armes, afin d'éviter toute méprise, ignorant s'ils étaient gens du roi ou gens de la ville. Prudente précaution, en effet, car les soldats de Puységur étaient ivres pour la plupart, et le secours de Montauban comptait environ trois cents hommes. Il en pénétra seulement une cinquantaine ; ils furent massacrés. Leur chef (40), malgré l'insistance de Puységur avait refusé de rendre son épée ; mais l'homme qui gardait la porte le transperça de sa hallebarde. En s'agitant, il roula dans le fossé, d'où, en se noyant, il continua à

---

(39) *Mémoires de Messire Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, op. cit.*

(40) Rohan, dans ses *Mémoires*, donne le nom des deux chefs de cette expédition : Salce et La Rousselière.

braver l'ennemi, criant : « Vive Montauban et Saint-Antonin ! ».

Le reste de la troupe, pris de défiance, avait refusé d'entrer. On finit par lui faire connaître la vérité, et il lui fut demandé de se rendre, sous promesse qu'aucun mal ne lui serait fait : une centaine d'hommes acceptèrent cette proposition. Les autres prirent la fuite, se dirigeant vraisemblablement vers la route qu'ils avaient suivie en venant, c'est-à-dire vers Penne et la Grésigne.

Dans la journée qui suivit (23 juin), Louis XIII se trouvait à Saint-Antonin. Il venait de dîner sous la tente de Schomberg, lorsque se présenta un gentilhomme chargé de demander « qu'il pleust à Sa Majesté d'envoyer trois ou quatre cents hommes de pié, et qu'il y avoit de ceux du secours dans une forest, couchés sur le ventre, que la cavallerie ne pouvoit aborder » (41). Il fut alors décidé de prendre dix hommes de chaque compagnie et d'envoyer la troupe ainsi formée à la poursuite des fuyards : « Les nostres firent rencontre de ceux-cy dans un creux ou précipice, ajoute l'auteur du même récit, et furent assommés tous, qu'il n'en resta pas deux ».

Et il complète par ce trait qui peint la farouche énergie de ces hommes : « Un fut trouvé sur un haut rocher qui tira son pistolet sur un des nostres (car, outre leurs armes ordinaires, ils avoient tous, ou peu s'en falloit, le pistollet, deux grenades, et ce qu'ils pouvoient porter de poudre, au moins en avoient-ils deux livres) qui manqua ; ce que me feit part le nostre qui lui rompit le bras droit. Et comme led. parpaillot veit qu'il ne pouvoit plus résister et qu'on crioit : Il le faut pendre ! et dict : Vous mentirez ! et si et n'aurez pas l'honneur de m'avoir tué ! Et, prononçant ces parolles, il se jetta du hault en bas dans l'Averon, et se tua et noya tout ensemble. Ils étoient tous désespérés. Les goujats en pendirent ou assommèrent cinq ou six, qui estoient demeurés derrière » (42).

---

(41) *Mémoires de Pierre de Bordeaux*, p. 206.
(42) *Ibid.*, p. 207 et suiv.

L'existence d'un rocher surplombant l'Aveyron permet de supposer que cette poursuite se déroulait autour de la ville. Et c'est aussi, vraisemblablement, autour du moulin dit du Gravier qu'il faut placer la scène du récit suivant fait par Puységur : « J'en poursuivis un auquel je donnai cinq ou six bons coups d'épée, sans que jamais elle pût entrer dans son corps ; à la fin quand je l'eus poursuivi longtemps, et que je fus écarté des nôtres, il se retourna vers moi, me tint tête et me frappa d'un coup d'épée qui m'emporta le devant de la chemise, et me perça le pourpoint. Je jugeai par là que cet homme avoit un caractère. Deux de mes camarades étant survenus, ils m'aidèrent à me débarrasser de lui ; jamais pas un d'eux ne put le percer ; même après l'avoir jeté par terre, on lui appuyoit le mousquet contre le ventre, mais inutilement, car pas un coup ne porta quoiqu'ils tirassent fort adroitement. Un de ceux-là entra dans un moulin qui étoit proche, où il trouva un levier, duquel il lui déchargea un coup derrière la tête, dont il mourut. On lui trouva un caractère (*sic*), et ses compagnons nous dirent qu'il avoit été religieux ».

Le reste de la troupe ayant été prise, il fut constaté que les hommes n'avaient pour toutes armes que leurs épées, et chacun deux grenades en verre ou en terre, et pour tous vivres un pain de munition, un peu de vin, et de l'ail dans leurs poches (43).

Dans cette journée du 23 juin, il y eut trêve jusqu'à midi pour parlementer. Après la séance tenue à cet effet dans la maison de l'apothicaire Lebrun, le consul Martin convoqua dans le Temple tous les capitaines et trois hommes des plus marquants de chaque compagnie. Il leur dit que le roi ne consentait à accorder aucune composition à une ville qui, durant quinze jours, l'avait tenu en échec. Il leur accordait seulement « la vie sauve et l'honneur de leurs femmes » ; le pillage et l'incendie leur seraient épargnés, moyennant le paiement d'une somme

(43) *Mémoires* de Puységur, *op. cit.* t. I.

de cent mille francs. Ces conditions furent enregistrées par le notaire de M. de Vendôme qui, le soir même, fit son entrée dans la ville avec Thémines. L'indemnité devait être payée avant la fin de l'année, et, comme garantie, quarante-cinq bourgeois restaient responsables du paiement sur leurs personnes et leurs biens ; sept d'entre eux étaient détenus comme otages.

Pour l'exemple, quinze des principaux chefs de la rébellion devaient être pendus ce jour même. Le nombre en fut réduit à douze, et onze furent exécutés aussitôt. C'étaient, d'après le *Journal du Siège* : un sergent-major (Bordeaux l'appelle Foussat; il était béarnais) ; M. de Lourdes, Sarremejane, Baillarguet, Josué Pénavaire, Pierre Doumerc, Garrigues, Lagarde, procureur du roi, un catholique de Barnabes (44), qui s'était rendu à Saint-Antonin, Courtis et Portes, bridier. Le douzième ne fut exécuté que le lendemain ; il était de Verfeil et se nommait Pierre Amiel ; d'après Bordeaux, il l'aurait été à la place du premier consul.

L'exécution eut lieu sur le grand ravelin.

« Bordeaux signale, lui aussi, que le 24 juin, « il n'y en eut que onze de pendus, à une forte gaule de travers sur deux pilliers, comme une enfilée de harens ». Et il ajoute ce détail particulier que, sur les onze, il n'en resta, le soir, que sept suspendus à la potence, « parce

---

(44) Il paraît assez étrange de trouver un catholique dans cette liste de victimes. Ce fait ne se rattacherait-il pas à une curieuse tradition orale qui a conservé grand crédit à Saint-Antonin ?, Bien qu'aucun document n'en garantisse l'exactitude, il nous paraît interessant de la rapporter. Poussé par la curiosité, un catholique étranger serait venu assister à l'exécution. Le chef qui y présidait aperçut à ce moment une jeune fille tout éplorée ; il la reconnut comme étant la personne qui, un jour lui avait donné un verre d'eau saine. Il lui demanda la cause de ses larmes : « vous allez pendre mon père, lui répondit-elle. — Lequel est-ce ? »Et sur la désignation de la jeune fille ; le capitaine aurait fait sortir vivement du rang le condamné, et , invoquant une erreur, y aurait introduit l'imprudent étranger.

que les quatre autres s'estoient faicts catholiques avoient esté enterrés ».

Dans la liste des personnes exécutées le 24 se trouvait un ministre, ancien Cordelier (peut-être M. de Lourdes). Comme on le pendait, un soldat, avec une cruauté que rien ne saurait excuser, lui dédia cette épitaphe :

« Un Moyne dès longtemps sa corde avait quittée,
« Pour, dans Sainct-Antonin, prendre le court manteau
« D'un ministre éhonté ; mais enfin, cette année,
« Il a trouvé sa corde en la main d'un bourreau.
« Ce moyne avoit promis mourir avec la corde ;
« Or, depuis, il s'étoit de son vœu oublié ;
« Mais, avant que mourir, il fut icy lié
« Afin que la promesse avec l'effect s'accorde.
« Ministre, recevez ce cordon de bon cœur.
« Le premier s'est perdu pour estre sur la hanche ;
« Celuy-cy, mis au col, est plus ferme et plus seur,
« Car, de surcroist, il a pour renfort une branche. » (45)

XI

Quinze jours de siège, d'escarmouches et de combats avaient eu raison de la résistance de la petite place et du courage de ses défenseurs. Ils avaient aussi épuisé leurs provisions. Et pourtant il allait falloir supporter la charge supplémentaire de nourrir la troupe d'occupation imposée. Aussi dès le lendemain de la capitulation des mesures furent prises pour la taxation des vivres, pain, viande, poisson, vin dont le prix fut affiché aux divers carrefours, ainsi que celui du foin et de l'avoine.

Les bâtiments du temple protestant, qui avaient été primitivement ceux de l'église paroissiale, furent rendus au culte catholique. Le 25 juin, la remise en fut faite au chapitre, et, le lendemain, la messe y fut célébrée.

Cependant, par un acte de tolérance qu'il n'est pas inutile de souligner, la pratique du culte protestant ne fut pas interdite à Saint-Antonin. Et ce fait est de nature

(45) *Mercure françois*, t. VIII.

à démontrer le caractère plutôt politique que religieux de la répression.

Après une entrevue entre Chambert et le duc de Vendôme, Chappes et Biron rentrèrent, en effet, le 24 juin, dans la ville. Ils chargèrent les Anciens de prévenir tous ceux qui désireraient assister au prêche, qu'il aurait lieu le soir dans une maison particulière, celle de M. de Royre, et que, le lendemain, il serait accordé aux protestants une cloche « pour le sonner ».

Le dimanche 26 juin, ce prêche fut fait par Tholosany; une quarantaine d'hommes et autant de femmes y assistèrent. M. de Biron se tenait à la porte pour veiller à ce que les soldats ne se livrassent à aucune insolence (46). Le lendemain, lundi, Biron quitta Saint-Antonin pour se diriger vers Montauban.

Il y eut encore prêche le mardi dans le même local. Et ce même jour (27 juin), à la suite d'une séance tenue par le Conseil de la ville dans la maison de Lebrun, où avaient déjà été enregistrées les clauses de la capitulation, le procureur Canitrot fut désigné pour aller à Toulouse essayer de négocier un emprunt de cent mille francs, montant de l'indemnité à verser au roi.

Les journées qui suivirent la capitulation virent de nombreuses conversions. Pierre de Bordeaux raconte à ce sujet : « Un religieux me dict dans l'église qui souloit estre (47) leur temple que desja il y en avoit plus de quatre cents soixante dix qui avoient fait profession de foy. Ils mettoient tous leurs noms par escrit et prenoient attestation dud. religieux qui se promettoit de travailler vigoureusement à les instruire ». Mais ces abjurations étaient-elles sincères ? Il n'est guère probable : « On se doutoit, ajoute le même narrateur, que tous ensemble entrés n'eussent pris résolution de se faire catholiques les uns après les autres pour, premièrement, tromper Dieu, et puis ensuite le Roy ». En tous cas, du rappro-

(46) *Journal du Siège, op. cit.*
(47) Souloit estre : était d'ordinaire.

chement des deux chiffres qui précèdent (80 assistants au prêche et 400 nouveaux convertis) il semble bien résulter que la crainte avait dû amener à la conversion la plus grande partie des hugenots de Saint-Antonin.

Et l'auteur même du *Journal du Siège* termine ainsi son récit : « Le 26 juin 1622, moi, Antoine Aymar, ai fait profession de foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à Saint-Antonin, et j'ai été reçu par le P. Bernard, capucin ».

Louis XIII avait quitté Caylus le 24 juin ; puis il s'était dirigé vers Castelnau-de-Montmirail. Le dimanche 26, il passait à Rabastens et allait coucher à Saint-Sulpice, où Condé allait le rejoindre. Il se rendit de là à Toulouse où il arriva le 27 à dix heures. Il y dîna, assista au Conseil et reçut la cour du Parlement et les autres corps constitués. Il séjourna toute la semaine à Toulouse. Le 3 juillet, il y fit son entrée solennelle en carrosse. A dix heures, il assista à la messe aux Carmélites et posa la première pierre de leur église. Il tint ensuite conseil. Le soir, à quatre heures, il assista au défilé de la procession des Pénitents bleus, confrérie dont il faisait partie ainsi que Condé.

Thémines fut chargé de commander toute la région montalbanaise. Saint-Antonin reçut comme gouverneur le sieur de Perrodil (48), avec une garnison de quatre cents hommes. Cette nomination paraît avoir été assez favorablement accueillie par les populations environnantes, trop fréquemment éprouvées par les incursions auxquelles les dissensions donnaient lieu (49).

Le texte de l'obligation imposée par le roi aux habitants de Saint-Antonin, dont une copie se trouve aux archives de la ville a été publié, ainsi que celui des lettres d'aboli-

---

(48) Le lieu de Perrodil ou Pechrodil est à une quinzaine de kilom. est de St-Antonin.

(49) Par la nomination de Perrodil, Louis XIII achevait de tenir en main toute la region de l'Albigeois, car le sieur de la Prune était gouverneur de Cordes ; et Malard, de Penne.

tion (50). Nous nous contenterons d'en donner une analyse aussi complète et aussi précise que possible.

Elle fut enregistrée par Simon Réparant, conseiller, notaire et secrétaire du roi, en présence de cinquante-huit habitants tous nominativement désignés, parmi lesquels le premier consul Martin, les consuls Dejust, Abel Gayral, Lalauze et Roussennac, le médecin Antoine de Bez, Pierre et David Philippy, David Ravaille, Durand Canitrot, David Palot, Jean Aymar, David Aymar, de Saint-Just dit Mange-Nougat, Michel de Lamothe, Abel du Pin, Antoine Dardenne... Tous sont habitants de la ville. Ils doivent se porter caution pour l'ensemble de leurs concitoyens, catholiques ou non, qui s''y trouvent, sur leurs biens et leurs personnes, pour le versement entre les mains de Thomas Moiron, trésorier du roi, de la somme de cent mille livres tournois, savoir : « la moitié dans les derniers jours du mois d'août prochain, et l'autre moitié dans les derniers jours d'octobre suivant pour tout délai. Et ce, pour éviter le saccagement de leur ville, abandonnement d'icelle et de leurs personnes aux soldats, qui leur était acquis par leur rebellion et félonie ».

En garantie de cette obligation étaient gardés comme otages : de Bez, médecin, Lalauze, second consul, Pierre Philippy, Jean de Just, Durand Canitrot, Antoine Dardenne, David Palot, bourgeois. Ils furent traités comme prisonniers de guerre, et emprisonnés au château de Villeneuve, où ils devaient être détenus jusqu'au complet paiement de la somme fixée.

Cet acte fut rédigé le 24 juin 1622, en présence du vicomte de Cessac, du baron de Laguépie, premier consul de Villeneuve, et de Barthélemy de Juillac, tous signés à l'original.

Sur les cinquante-huit habitants présents, neuf seulement ont apposé leur signature ; les autres ont déclaré

---

(50) Baron de Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue, op. cit.* t. IV.

ne savoir ou « ne pouvoir à cause de leurs blessures et maladies ».

Ce petit nombre de signataires s'explique difficilement par les raisons invoquées, surtout lorsqu'on a parcouru, comme il nous a été donné de le faire, les registres notariaux de Saint-Antonin de 1568 à 1622, dans lesquels on peut relever d'abondantes signatures des parties contractantes, appartenant à toutes les catégories sociales. Il est probable qu'il s'agit ici d'une abstention volontaire sous un faux prétexte.

La répression exercée contre Nègrepelisse et Saint-Antonin avait été sévère. Elle impressionna les autres centres de révolte et eut des échos lointains. Lorsque Louis XIII, poursuivant sa campagne en Languedoc, et se dirigeant vers Montpellier, passa par Carcassonne, il y fut reçu par des démonstrations où ces événements furent évoqués. « Sur la porte de la Cité de Carcassonne, écrit Pierre de Bordeaux (51), le Roy estoit dépeint » ayant « à ses deux costés deux villes, l'une au costé droit qui représentait St-Anthony, et l'autre au costé gauche, qui brusloit, représentoit Nègrepelisse (52).

XII

Il n'est pas sans intérêt de rechercher maintenant comment fut accueillie, et surtout réalisée, cette soumission obtenue par la force. Si les bras désarmèrent, les esprits se soumirent-ils ? Et cette population qui avait constamment résisté depuis le XIIe siècle, par tous les moyens, aux tentatives d'empiètement du pouvoir royal sur ses franchises municipales, va-t-elle maintenant, résignée et passive, accepter cette sorte d'asservissement qui consacrera la perte de quelques-unes de ses libertés ?

Interrogeons les faits. La capitulation était acquise le

(51) Arch. Haute-Garonne, Parlement, Edits, 15.
(52) *Mémoires de Pierre de Bordeaux*, p. 289.

24 juin 1622. Les mesures d'application durent être aussitôt envisagées.

Il était d'une politique habile de la part du Pouvoir, non pas d'exercer sur les vaincus d'impitoyables et brutales représailles, mais de pardonner, sous réserve de l'accomplissement des engagements contractés. Il n'y manqua pas. Le 13 juillet 1622, trois semaines après la capitulation, Louis XIII accordait des « Lettres d'abolition en faveur des consuls, manans et habitans de la ville de Saint-Antonin ».

Dans ces lettres, il rappelait les actes de rébellion contre son autorité dont les habitants s'étaient rendus coupables en s'associant d'abord « aux mauvaises et pernicieuses résolutions des assemblées de la Rochelle et de Montauban » ; en poussant ensuite leur audace jusqu'à soutenir un siège contre sa personne. Aucune punition ni châtiment ne pourraient « répondre à l'énormité de leur crime ». Néanmoins, après les avoir réduits à discrétion, et en raison des assurances qu'ils ont données de se montrer à l'avenir obéissants et fidèles, il a voulu, dit-il, arrêter le cours de sa justice, se bornant seulement à châtier de façon exemplaire les plus coupables, tandis qu'il consent à se montrer plein de miséricorde à l'égard du reste de la population.

En conséquence, il remet, pardonne et abolit « les crimes de rébellion et attentats » commis par les consuls et les habitants jusqu'au jour de la reddition de la ville, qu'il s'agisse de leur révolte et prise d'armes, des fortifications élevées, de la levée de gens de guerre, des intelligences entretenues, au préjudice de son autorité et du repos public, avec les assemblées de La Rochelle et de Montauban et autres lieux ; bref, tous les actes, d'hostilité dont ils se sont rendus coupables. Le souvenir en sera éteint, afin que consuls et habitants « puissent vivre et demeurer en leurs maisons en toute sûreté, sous l'observation des ordonnances et édits royaux ». Ils pourront d'ailleurs, (et ce point est à souligner) exercer librement leur religion, comme ils faisaient par le passé, « sans

qu'ils soient troublés, inquiétés, ni molestés, à la charge néanmoins que ledit exercice se fera en autre lieu qu'en celui où est à présent leur temple », établi « sur terre d'église ». Ces lettres furent enregistrées par le parlement de Toulouse le 13 septembre 1622. Elles furent complétées par un arrêt du Conseil d'Etat, « séant à Lunel », du 25 août 1622. Il explique qu'en vertu des lettres d'abolition, Sa Majesté prend les habitants sous sa protection et sauvegarde, les remet en possession de leurs biens et fait « desfances à toutes personnes de les troubler en la jouissance diceux ». Il leur fait remise des deniers non payés au cours de la révolte. Mais « afin d'accélérer le payement de la somme de cent mille livres », il leur permet « de vendre ou engaiger le revenu ou fonds de lad. ville, dont ils demeureront garans, jusques à concurrance de lad. somme », qui sera répartie entre tous les habitants, solidairement, « au sol la livre, le fort pourtant le faible, le plus esgallement que faire se pourra, eu égard aux facultés ». Pour la récupération de la somme imposée, les biens meubles et immeubles des principaux habitants pourront être mis en vente, avec cette réserve « qu'ils seront remboursés de ce qu'ils auront paié par dessus leurs taxes (53).

En un mot, les revenus de l'ensemble de la communauté se trouvaient engagés, ainsi que les biens des particuliers. Il s'agissait maintenant d'assurer l'exécution de ces mesures. Une première précaution s'imposait : mettre les révoltés dans l'impossibilité de participer à une nouvelle rébellion. Il fallait d'abord abattre leurs fortifications.

La surveillance de cette démolition fut confiée au conseiller au parlement de Toulouse de Bertrand. Mais bientôt, obligé de se retirer pour raison de maladie, il lui fut donné pour successeur, par arrêt du 19 juillet 1622, Jean-François de Hautpoul, également conseiller. Les ordonnances qu'il prendrait seraient exécutoires, nonobstant

(53) Arch. de la Haute-Garonne, Parlement, Edits, 15.

opposition et appel, mais sans y préjudicier. Les consuls de la ville et ceux des environs (ceux-ci sous peine d'une amende de mille livres) étaient tenus de fournir le personnel ouvrier, ainsi que les outils et les sommes nécessaires à ce travail (54).

Durant la période de rébellion, les consuls avaient, de toute évidence, appartenu au parti protestant. Maintenant, en vertu des lettres patentes du roi, et sur requête du Procureur général, la Cour du Parlement arrête que la ville de Saint-Antonin sera pourvue de consuls et officiers catholiques. Le 24 octobre 1622, en effet, le Procureur après avoir évoqué le souvenir et les circonstances de la révolte, explique que les factieux continuent à manifester de mauvais desseins, ce qui justifie cette mesure. Aussi la Cour ordonne-t-elle que « jusques à ce qu'autrement en ayt esté ordonné, il sera porveu en la dicte ville de St-Anthonin de consulz et autres officiers de leur maizon de ville qui soint de la religion catholique, apostolique et romaine » (55).

Quelques mois après, le 12 janvier 1623, le conseiller Jean-François de Hautpoul, dut se rendre à Saint-Antonin pour procéder à l'application des mesures prèvues et comportant : 1° amnistie aux rebelles ; 2° remise aux catholiques du temple, édifié au fond de l'église, précédemment ruinée par les protestants, avec retour aux religieux des biens qui leur avaient été enlevés ; 3° prestation de serment entre ses mains par les consuls (56).

Cependant, à côté des consuls catholiques, il y a des consuls protestants, peut-être même de faux convertis. Ils veulent naturellement faire entendre leur voix, en particulier pour défendre les intérêts de leurs coreligionnaires en ce qui concerne surtout le paiement de l'indemnité imposée à la ville. Leur opposition est manifeste. Car, par arrêt du 5 avril 1623 (57), le Parlement de Tou-

(54) *Ibid.* B 420, f° 271 et B 421 (23 août 1622).
(55) Arch. Haute-Garonne, Parlement, B 423, f° 209.
(56) *Ibid.* B 425, f° 141.
(57) *Ibid.* B 428, f° 109.

louse, à la suite d'une requête des consuls catholiques, décide que ces derniers devront procéder seuls à la mise à ferme des revenus de la ville dans le cas où les réformés n'assisteront pas aux séances tenues à cet effet. — A noter que ces séances ont lieu à ce moment dans la salle du consistoire, dont le crucifix a été enlevé par les protestants ; il leur est interdit d'y toucher à l'avenir, comme de se réunir en un autre lieu, sous peine de 4.000 livres d'amende.

Les protestants se trouvent certainement officiellement admis aux charges consulaires, puisqu'un arrêt du Parlement du 12 octobre 1623, reconnaît que les consuls sortants doivent présenter pour leurs successeurs trois catholiques et trois protestants (58), le premier consul devra être catholique. Le sénéchal de Rouergue devra se transporter à Saint-Antonin pour veiller à la régularité de l'élection. Et dans le cas d'inobservation des règlements, il désignera d'office, tant parmi les catholiques que parmi les protestants, des sujets dévoués au roi. Il recevra leur serment. En vérité, ce qui importe au pouvoir royal, c'est le respect de son autorité.

A d'autres indices, il est possible de constater que la paix et le calme sont loin d'être ici rétablis. Ainsi le 5 mai 1624, une information dut être ouverte par les officiers de la sénéchaussée de Rouergue contre des protestants qui avaient insulté les Capucins et les habitants catholiques : « des libelles diffamatoires et scandaleux » furent répandus dans la ville, et des poursuites furent exercées contre plusieurs personnes ; le praticien Paul Vialars fut arrêté et conduit aux prisons de la Conciergerie (59).

---

(58) Arch. Haute-Garonne, Parlement, B 434, f° 110. — Cette concession faite aux protestants indique assurément qu'une grande partie de la population appartient toujours à la religion réformée.

(59) Arch. Haute-Garonne, Parlement, BB 440, f° 361. — Il s'agit de la Conciergerie de Toulouse (prison des Hauts-Murats).

Un autre sujet de discorde fut le retrait à la ville du droit de justice, qui faisait partie de ses anciens privilèges. Le roi l'avait concédé à Jean-Philippe du Pin, et des lettres patentes données à Compiègne le 11 avril 1624, et enregistrées le 31 mai 1624 (60) confirmèrent cette concession. Cette mesure, prise en violation de promesses solennellement faites depuis le XIIIe siècle et fréquemment renouvelées par les rois de France, fut extrêmement sensible à la population. Elle se trouve à l'origine d'un long et très complexe procès qui se poursuivit durant tout le XVIIe siècle, et donna lieu, non seulement à des intrigues de toute sorte, mais encore à des oppositions ardentes qui dégénérèrent parfois en violences.

Pour donner une idée du prix que la population attachait à la conservation de ses anciens droits, il suffit d'évoquer l'un des démêlés qui marquent cette période particulièrement agitée.

Sous le titre de Commissaire du roi, Jean-Philippe du Pin obtint en réalité, le droit de justice jusqu'alors exercé par les consuls. Du Pin était nouveau converti (nous expliquerons plus loin à la suite de quelles circonstances). Double crime : rénégat et contempteur des droits de la cité. Aussi les difficultés vont-elles s'accumuler sur son chemin. Une première manœuvre consista à lui opposer un nommé Cayron, créature des consuls, qui obtinrent pour lui des lettres de provision délivrées par le sénéchal de Rouergue. Le conflit prit un caractère violent lorsqu'il fallut procéder à l'installation de ce dernier. Escorté du greffier, d'un avocat, du syndic, Cayron pénètre dans la salle de justice de l'Hôtel de Ville pour la prestation du serment. Du Pin s'y trouve déjà, assis dans son fauteuil de juge. Instamment supplié, puis injurié, menacé, il reste impassible et refuse de quitter son siège, déclarant qu'installé par ordre du roi, il ne cèdera pas. Il en est arraché de force. Cinq jours après, le 6 octobre 1625,

(60) *Ibid.* B 440, f° 604.

le parlement de Toulouse le maintint dans ses fonctions, et ordonna l'arrestation de son compétiteur.

Cette décision ne mit pas un terme au conflit. Et bientôt ce n'est plus qu'un interminable défilé d'arrêts du Parlement, du Conseil d'Etat, entremêlés de tractations, de menaces, d'oppositions des consuls à l'enregistrement des lettres patentes. Ceux-ci allèrent jusqu'à payer quatre-vingts écus à un misérable pour assassiner celui qu'ils appelaient leur « fléau ».

Entre temps, Louis XIII avait nommé du Pin capitaine châtelain, charge héréditaire, dont l'arrêt de 1632, qui en énumère les attributions, démontre l'importance. Et une avalanche de procès et d'arrêts visant des complots, des tentatives de rachat par la communaté de la charge dont du Pin est investi, des intrigues, des soudoiements font au capitaine châtelain une vie impossible. Il doit faire garder sa maison par des hommes armés. S'il veut se rendre à l'église, il doit passer par les fossés de la ville, suivre les ruelles étroites et peu fréquentées. Il en fut réduit à assister aux offices dans de petites chapelles, mêlé à la foule. Louis XIII le nomma conseiller lai à la Cour des Aides et Finances de Guyenne, et il confia sa charge à son cousin Daniel.

Après sa mort (15 octobre 1649), les tribulations recommencèrent contre ses successeurs, les consuls ne cessant de revendiquer les droits dont ils avaient été frustrés. Et l'on est encore quelque peu effrayé à voir la longue liste des procès engagés. Un procès perdu est repris à l'occasion des circonstances les plus fortuites. Toutes les occasions de protestations et de revendications sont saisies. Encore le 13 décembre 1682, la population est ameutée au son de la cloche, et les consuls viennent siéger à l'Hôtel de Ville, dont ils firent fermer la porte pour empêcher le capitaine châtelain d'y pénétrer. On plaidait toujours en 1685, et des bagarres scandaleuses se produisaient au cours d'une procession au sujet du droit de préséance du capitaine châtelain. Cette ténacité, qui s'était affirmée durant une soixantaine d'années, aboutit

cependant à quelques résultats : si la ville ne récupéra pas tous ses droits puisque les consuls durent partager avec le capitaine châtelain le droit de justice criminelle, la justice civile leur fut cependant attribuée jusqu'à la somme de 12 livres, avec l'entière connaissance des causes concernant les donations et les salaires des artisans et serviteurs (61).

XIII

La grosse affaire aussi pour la ville était toujours le paiement de l'indemnité, énorme pour l'époque, qui lui avait été imposée. Devait-elle être supportée par la communauté tout entière, ou par les seuls protestants, fauteurs de rébellion ? La question était, semble-t-il, assez difficile à résoudre, si l'on songe aux conversions, moins volontaires certainement que contraintes, qui avaient suivi la défaite. Le Parlement fut amené à se prononcer. Par arrêt du 18 juin 1624 (62), il déclara que les dépenses occasionnées par les protestants durant leur rébellion ne sauraient être supportées par les catholiques. Par conséquent, on ne saurait suivre le consul de la Mothe proposant d'aliéner les biens de la communauté pour payer l'indemnité. Le conseiller d'Hautpoul se transporta sur les lieux pour étudier la question et prendre connaissance des pièces concernant la capitulation. En même temps il était formellement interdit aux consuls de procéder à toute aliénation de biens communaux sous peine d'une amende de 4.000 livres applicable tant à eux qu'aux juges qui ne tiendraient pas la main à l'application de ces dispositions.

D'ailleurs la situation matérielle de la ville vaincue

---

(61) La matière de cette longue procédure se trouve en partie aux archives du parlement de Toulouse, mais aussi dans celles de Saint-Antonin (liasse AA 8).

(62) Arch. Haute-Garonne, Parlement, BB 442, f° 487.

devait se trouver à ce moment assez précaire. Car il fut jugé qu'elle ne pouvait parvenir à s'acquitter ; et le Parlement, par arrêt du 7 septembre 1624 (63), rendu à la requête du marquis de Thémines, gouverneur de Guyenne, ramena le chiffre de l'indemnité de 100.000 à 50.000 livres. Il était prévu que le paiement pourrait être assuré par contraintes, comme il était fait pour tous autres deniers royaux.

Les brigues et les menées sournoises continuent à se produire à ce moment même à l'occasion des élections consulaires. En octobre 1624 (64), le Parlement de Toulouse dut charger le premier magistrat de la sénéchaussée de Rouergue de se transporter à Saint-Antonin pour veiller aux élections et prévenir les désordres (65). Il intervint à nouveau le 14 novembre pour désigner lui-même les consuls ; les trois premiers furent, selon leur rang d'ordre : le médecin Nicolas Lescuyer ; le marchand David Coste ; l'apothicaire Pierre Brun (66).

Des cabales se forment. Le syndic des catholiques, Antoine du Boys, adresse, après l'élection, une requête au Parlement au sujet d'une véritable fraude électorale aboutissant à l'élection irrégulière d'un autre syndic, vraisemblablement protestant. L'administration de la ville est confiée à six catholiques et à six protestants ; et malgré l'interdiction portée par l'arrêt d'août 1624, une délibération a été prise autorisant un emprunt de 18.000 livres destiné à payer une partie de la somme fixée par Thémines, cet emprunt devant être plus tard remboursé, non par les seuls réformés, mais par leur syndic ; et par un arrêt du 24 décembre 1624, le Parlement déclare une fois de plus que les revenus de la ville ne peuvent être affectés au paiement de l'indemnité qui

(63) *Ibid.* B 444, f° 232.

(64) Depuis des siècles les élections avaient lieu à St-Antonin à la Toussaint.

(65) Arch. Haute-Garonne, Parlement, B 445, f° 385.

(66) *Ibid.* B 446, f° 123.

doit être entièrement supportée par ceux de la R.P.R. (67).

Et cette affaire du paiement de l'indemnité qui devait être réglée dans les quatre mois qui suivaient la reddition de la place, se trouvait encore en suspens onze ans plus tard, puisque, en juillet 1633, le Parlement dut encore intervenir pour défendre aux protestants de prétendre vendre et aliéner les biens patrimoniaux de la communauté en vue du paiement des dettes qui leur sont imputables (68).

Dans la ville vaincue, les passions n'ont pas désarmé. Depuis le siège, deux ans ont passé jusqu'au moment où, profitant des hostilités ouvertes contre l'Espagne, Rohan, écoutant les suggestions de son frère Soubise, se décida, après leur entrevue de Castres, à reprendre les armes (1624). Et lorsque, plus tard, en vue du siège de La Rochelle, il adressera à ses coreligionnaires un nouvel appel, il trouvera encore des adhérents à Saint-Antonin. Ils se rendront à Montauban. Un arrêt du Parlement de Toulouse du 24 juillet 1628 (69), constate que, depuis huit mois, Rohan a provoqué, par ses intrigues dans Montauban, des tumultes et des séditions populaires, molestant les personnes soupçonnées de fidélité envers le roi. Si bien que, par lettres patentes, il a été ordonné de porter le ravage dans Montauban et ses environs, et de transférer à Caylus le siège présidial et le bureau de recettes qui y étaient établis. Il est expliqué en outre que des habitants de Saint-Antonin ont quitté leur ville pour se joindre aux rebelles de Montauban ; que des menées coupables et sournoises s'y exercent en vue de détourner de leur devoir d'obéissance au roi des sujets fidèles et de les entraîner dans la rébellion. L'arrêt prescrit d'ouvrir une enquête à ce sujet et de se saisir des biens des coupables dont il sera dressé un état.

Trois jours après (27 juillet 1628), un nouvel arrêt,

---

(67) *Ibid.* B 447, f° 429.
(68) *Ibid.* B 553, f° 253.
(69) Arch. Haute-Garonne, Parlement, B 487, f° 440.

concernant plus spécialement Saint-Antonin, ordonne de saisir les biens meubles et immeubles des habitants qui se sont joints aux rebelles, et de contraindre leurs débiteurs (70) à s'acquitter de leurs dettes, dont le produit sera employé au service du roi.

Tels se présentent ici les événements de cette période de la sédition protestante, jusqu'au moment de la prise de La Rochelle, qui consomma la ruine du parti huguenot... Rohan put encore poursuivre la lutte en Languedoc, mais pendant peu de temps. L'édit ou Grâce d'Alais, s'il enleva aux réformés leurs places de sûreté, resta fidèle au principe de l'Edit de Nantes en leur reconnaissant la liberté de conscience et l'égalité absolue avec les catholiques.

XIV

Que conclure maintenant de cet ensemble de faits et du drame véritable que constitue cette campagne de répression, parfois impitoyable, toujours sévère, dont Nègrepelisse et Saint-Antonin marquent deux étapes particulièrement caractéristiques.

Une première conclusion s'impose : c'est que, si la force avait triomphé des soulèvements, elle n'avait pas eu raison des consciences. Et cela, malgré une politique faite tantôt de rigueur, tantôt d'indulgence habile.

D'autre part, si nous nous appliquons à pénétrer le caractère des faits, il n'y a pas témérité excessive à affirmer que, dans ce mouvement, les divers éléments sociaux, réagirent souvent bien différemment. Dans ces régions de Haute-Guyenne, que nous avons parcourues à la suite de Louis XIII, les classes vraiment populaires — ouvriers et paysans — qui avaient adopté les idées de la Réforme se donnèrent entièrement et loyalement à la cause de Rohan, uniquement dans un sentiment ardent de foi religieuse, réelle, profonde, sincère. Y eut-il

(70) *Ibid.* B 487, f° 583.

même élan spontané, même unanimité des cœurs, surtout même désintéressement absolu et total, dans la bourgeoisie cultivée, au sens critique plus aigu, plus affiné aussi par la pratique des affaires ? Chez beaucoup, certainement. Mais chez certains — une minorité, reconnaissons-le — ainsi que parmi les chefs, se manifestèrent parfois des hésitations, souvent parce qu'ils étaient sollicités par un double scrupule, celui de leur devoir d'obéissance au roi, autorité légitime, et l'appel de leur conscience religieuse. D'autres aussi obéirent, il faut bien le reconnaître, à de moins nobles mobiles : la peur, ou encore les suggestions de l'ambition, de l'envie, de la jalousie, ouvrant la voie aux louches tractations.

L'opposition aux menées de Rohan s'était déjà exprimée dans la plupart des centres protestants du Nord, loyaux sujets du roi (71). Elle se manifesta parfois pour les mêmes raisons de loyalisme, chez leurs coreligionnaires des régions méridionales, même dans celles où avait éclaté la sédition. La contrainte à laquelle les esprits se trouvaient soumis dans les milieux en révolte, nous prive assurément de documents précieux, susceptibles de nous révéler la forme et les lignes générales de cette résistance. Nous en sommes réduits sur ce point à relever les faits d'ordre particulier — lorsqu'il nous est possible d'en découvrir — décelant l'état d'âme des individus ou le trouble et l'inquiétude de leurs consciences.

Signalons à ce sujet, pour Saint-Antonin, par exemple, le cas assez significatif de l'une des familles les plus mar-

---

(71) Elle continuera à se manifester au cours de la seconde révolte durant laquelle nombre de réformés refusèrent de s'associer aux menées factieuses de Rohan, et les désapprouvèrent. Le synode provincial de l'Ile de France, tenu à Charenton le 17 avril 1625, condamnera solennellement l'entreprise de Rohan. Il proclame : « Désavouons, blâmons et condamnons toutes les armes et procédures de ceux qui, en ce royaume, veulent troubler et altérer la paix que la clémence de Sa Majesté nous a donnée après avoir éteint le flambeau de la guerre civile qui nous allait consommer. »

quantes à cette époque, de la vieille cité huguenote, celle de du Pin, secrétaire du roi (72).

En 1563, un Salvat du Pin avait été dans cette ville, le propagateur le plus ardent de la nouvelle doctrine. Il eut deux fils, Abel et Philippe.

Abel, docteur ès droits et conseiller du roi, combattit les ligueurs et prit part au combat de Villemur où périt Joyeuse. Il se fixa ensuite à Saint-Antonin comme avocat (73).

Lorsque Rohan eut été mis à la tête du mouvement protestant, il se rangea résolument à ses côtés et s'attacha, en 1621, à organiser la défense de la ville, réussissant, avec un groupe d'hommes énergiques, à contracter des emprunts pour réparer les fortifications, acheter de la poudre fine, payer la solde des troupes, et autres dépenses urgentes.

Mais dans sa propre famille, au même moment, il dut faire face à une opposition inattendue : son fils aîné, Jean-Philippe, indigné par l'attitude des protestants se dressant contre le roi, se proclama l'adversaire de Rohan. Il ne tarda pas à devenir nettement anti-protestant. Il refusa de rester dans la ville pendant le siège. Et après la reddition, en 1623, il se convertit au catholicisme entre les mains de l'évêque du Bellay.

L'autre fils de Salvat du Pin, Philippe, après avoir étudié la philosophie à Bordeaux, s'était rendu à Genève pour y poursuivre ses études de théologie protestante. Il alla ensuite les compléter à Heidelberg et à Leyde. Il fut nommé ministre de l'église réformée de Castres, où il se maria. A ce moment, à Castres, les esprits étaient vivement agités ; le peuple castrais, après l'assassinat de

---

(72) La documentation servant de base aux renseignements qui vont suivre est tirée des archives familiales de M. le Pasteur Louis du Pin de Saint-André. Nous tenons à lui adresser ici tous nos remerciements pour l'empressement avec lequel il a bien voulu les mettre à notre disposition.

(73) Abel du Pin était marié avec une Toulousaine, Jeanne de Costa.

Henri IV, et sous la minorité de Louis XIII, eût volontiers pris parti pour Condé et recommencé les guerres religieuses. En parfait accord avec les deux autres pasteurs de la ville, Philippe du Pin parvint à contenir l'agitation. Et, au moment où Rohan entrait en guerre, il désapprouva nettement sa conduite, déployant toute son influence en faveur de la paix, secondé aussi dans cette tâche par son beau-frère, J. de Ligonnier, avocat à la Chambre mi-partie.

Les deux frères, Abel et Philippe, se trouvaient donc, de ce fait, dans deux camps absolument opposés : l'avocat, ardent partisan de Rohan ; le pasteur, fidèle à la cause royale. Quel fait pourrait mieux démontrer le désarroi des consciences ?

Et ceci nous permet aussi de constater qu'il se trouva, même en notre Midi, des protestants qui placèrent en première ligne leur devoir civique. Ils se rattachent directement à la lignée de ceux qui, quelque soixante-quinze ans plus tard, au milieu des injustes souffrances d'un exil cruel, proclameront (s'il y eut des défaillances, il se produisit aussi de nobles et courageuses résistances) que, même à l'étranger, la France restait toujours leur patrie.

De toute façon, de cet ensemble de faits se rattachant à une région fortement engagée dans la sédition, se dégagent quelques aspects particuliers et assez curieux d'un mouvebent dont les effets eurent une répercussion profonde sur maints événements ultérieurs de notre histoire nationale. Pour ces raisons mêmes, ils constituent un témoignage qu'il n'est pas inutile de verser à un débat toujours ouvert.